

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

1.- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 7 novembre 2018

Rapporteur : Monsieur Roméo RAGAZZO, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 7 novembre 2018.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134808-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.



CONSEIL CONSULTATIF DE FORT-MARDYCK
Mercredi 7 novembre 2018
N°04

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION du procès-verbal de la réunion du Conseil Consultatif du 25 septembre 2018

II. DELIBERATIONS

ADMINISTRATION

1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

PERSONNEL

2. Autorisation au maire de signer une convention de partenariat avec la SEPM Dunkerque et participation financière

3. Tableau des effectifs

VIE ASSOCIATIVE

4. Présentation du bilan d'activités 2017 de l'AFMACS

III. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR



SYNTHESE DU CONSEIL CONSULTATIF DE FORT-MARDYCK

Mercredi 7 novembre 2018

I. Approbation du compte rendu du conseil consultatif du 25 septembre 2018

II. DELIBERATIONS

ADMINISTRATION

1. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 est présenté aux membres de l'assemblée (voir document joint).

PERSONNEL

2. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE D'ENTRAIDE DU PERSONNEL MUNICIPAL (SEPM) ET PARTICIPATION FINANCIERE

La commune a décidé de rejoindre le fonctionnement avec Plurelya via la Société d'Entraide du Personnel Municipal (SEPM) pour le versement d'aides sociales aux agents. Il s'agit de bénéficier d'un coût de cotisation moins élevé du fait du statut de l'amicale de la SEPM.

Pour rappel : La SEPM, Société d'Entraide du Personnel Municipal, est ouverte aux membres actifs du personnel et a pour objet d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi que de les aider à faire face à des situations difficiles.

Pour ce faire, la commune doit signer une convention de partenariat avec la SEPM pour la période 2019/2020 et verser une subvention correspondant aux cotisations des agents.

3. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est présenté le nouveau tableau des effectifs du personnel communal qui fait état de la création d'un poste d'adjoint administratif 20 h.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

GRADES	Effectif Agents Titulaires	Postes Vacants
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Directeur Général des Services	1	
Directeur territorial	0	
Attaché principal	0	
Attaché territorial	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	3	
Rédacteur	0	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	6	2
Adjoint administratif (dont 1 à 20h)	4	
SERVICES TECHNIQUES		
Ingénieur principal	0	1
Ingénieur	1	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	0	1
Agent de maîtrise principal	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	4	
Adjoint technique	2	2
SERVICE ENTRETIEN		
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	
Adjoint technique	4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	8	
TOTAL	39	
	dont 2 agents à 80 %	11

VIE ASSOCIATIVE

4. PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES 2017 DE L'AFMACS

IV/ QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

2.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 9 novembre 2018

Rapporteur : Monsieur Christian HUTIN, Conseiller municipal

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 9 novembre 2018.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134812-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

CONSEIL DE SAINT-POL-SUR-MER DU 9 NOVEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

**** - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**
Conseil du 13 septembre 2018

Rapporteur : Madame VARLET, Première Adjointe au Maire délégué

01. AIDES AUX ECOLES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

02. CLASSES DE NEIGE RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

03. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE / ACTIONS RÉALISÉES PAR VILLENVIE

Rapporteur : Monsieur DEPUYT, Rapporteur Général des Finances

04. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

CONSEIL DE SAINT-POL-SUR-MER DU 9 NOVEMBRE 2018

RECUEIL DE SYNTHESSES

Rapporteur : Madame VARLET, Première Adjointe au Maire délégué

01. AIDES AUX ECOLES DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Un appel à projets « éveil culturel » est lancé chaque année dans les écoles. Après examen de ces projets, il est proposé d'attribuer des aides financières permettant de les réaliser. Ces aides seront versées sous la forme d'une subvention globale à l'OCCE qui se chargera de la reverser aux coopératives des écoles publiques concernées.

Le montant total de ces aides pour l'année scolaire 2018/2019 est de 17750 €.

02. CLASSES DE NEIGE RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le versement d'une indemnité journalière aux deux enseignants qui encadreront leurs élèves durant la classe de neige du 20 au 31 janvier 2019.

	Nombre de jours	Montant indemnité journalière	total
Enseignant 1	12	27.29	327.48
Enseignant 2	12	27.29	327.48
			654.96

03. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE / ACTIONS RÉALISÉES PAR VILLENVIE

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse, certaines actions sont réalisées par la ville, d'autres par Villenvie (accueil de loisirs Langevin, Malle aux jouets, LALP Guéhenno, LALP Mendes). La commune reçoit une prestation de service de la CAF pour les actions réalisées par Villenvie. Il y a donc lieu de lui reverser cette recette.

Cela représente une somme de 80903.69 €.

(38209.13€ moins les 35000€ votés en novembre 2017 pour les actions de 2015, 38654.56 € pour les actions de 2016, et 39000 € estimés pour les actions de 2017, en attente du chiffre exact).

Rapporteur : Monsieur DEPUYT, Rapporteur Général des Finances

04. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Pour les Collectivités Territoriales comptant 3 500 habitants et plus, il a été institué un débat d'orientation général du budget dans un délai de deux mois précédant l'application du Budget Primitif.

Ce débat répond à la nécessité de fournir à l'assemblée une information financière qui traite du budget.

Il se présente réglementairement comme une déclaration d'intention, laquelle ne peut pas être suivie d'un vote ni d'une délibération proprement dite.

Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2019, s'inscrit dans le budget de l'association de communes Dunkerque, Saint Pol sur Mer et Fort-Mardyck.

FINANCES

3.- Débat et rapport d'orientations budgétaires 2019

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au Conseil Municipal.

Les Membres du Conseil Municipal ont reçu le document joint en annexe en même temps que la convocation du Conseil Municipal, base du débat qui doit avoir lieu au sein de la séance.

Il est donc donné acte au cours de la présente séance du débat sur les orientations budgétaires.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134926-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

SOMMAIRE

I- UN MAINTIEN DES OBJECTIFS DE CROISSANCE AU NIVEAU NATIONAL MALGRE UN CONTEXTE MOINS FAVORABLE

A- UNE DECELERATION DE LA CROISSANCE CONDUISANT A LA REVUE DES HYPOTHESES ECONOMIQUES

1 – Le contexte hors zone euro

2 – Le contexte en zone euro

3 – Les tendances sur les finances locales

B- DES HYPOTHESES DE CROISSANCE MAINTENUES

1– Les hypothèses de croissance retenues dans le PLF 2019

2– L'effet « inflation » subi par les collectivités : le panier du maire

II- LES ELEMENTS EN COURS DE DISCUSSION DU PLF 2019 (sous réserve du vote définitif)

A- LES MESURES FISCALES

B- LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

1- La stabilité des dotations au niveau national

2- Les variables permettant la prise en compte des évolutions de périmètres

III-LES TERMES DE LA CONTRACTUALISATION VILLE DE DUNKERQUE / ETAT

A- RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022

B- LA TRAJECTOIRE CONTRACTUALISEE POUR LA VILLE DE DUNKERQUE

IV-LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE RETENUE POUR ET PAR LA VILLE

A- EVOLUTION PREVISIONNELLE DU BUDGET DE LA VILLE DE DUNKERQUE

1- Les éléments de cadrage financier 2019

2- Les grands agrégats budgétaires 2018-2021

B) LES DEPENSES DE PERSONNEL

1- Récapitulatif global de la masse salariale et des effectifs pour la Ville de Dunkerque (les 3 communes associées)

2- Focus sur les dépenses de personnel de la commune associée de Dunkerque

C) LA GESTION DE LA DETTE DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION

1- Un endettement inférieur à la moyenne nationale

2- Typologie de la dette au 1^{er} janvier 2019

V – 2019 : LA REALISATION DU PLAN D'ACTIONS MUNICIPAL

A) REDYNAMISER LE TERRITOIRE

B) REPONDRE AUX BESOINS QUOTIDIENS DES HABITANTS

C) GOUVERNER LA CITE AUTREMENT

INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires de la Ville de Dunkerque pour 2019 s'inscrit dans un contexte national et des discussions en cours sur le projet de loi de finances.

L'année 2019 sera marquée notamment par la stabilité, au niveau national, des concours financiers de l'Etat aux Collectivités (même si la baisse des dotations va se poursuivre pour Dunkerque du fait des mécanismes de péréquation) et par la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation.

La réforme de la taxe d'habitation, via le dégrèvement progressif à horizon 2020, repose la question fondamentale du lien fiscal entre les habitants et la collectivité de proximité dans un contexte où le gouvernement a annoncé au cours de la réunion d'instance de dialogue du 4 juillet dernier une réforme globale de la fiscalité locale au 1^{er} semestre 2019 via une loi de finances rectificative.

Les craintes initialement exprimées sur la compensation de la perte de ressource fiscale par les communes ont été levées par la mise en place d'un dégrèvement complet dans la loi de finances 2018.

Du point de vue de l'Etat, le discours envers les communes se veut rassurant avec une première annonce de compensation par la « redescente » vers les communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) affectée actuellement aux Départements (préconisation du rapport Richard-Bur).

Cette nouvelle répartition pose néanmoins la question de la compensation au niveau départemental ainsi que de la mise en place d'un mécanisme de garantie des ressources similaire au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) assurant la compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

Dans ce contexte d'incertitudes sur les ressources propres des collectivités, la Ville de Dunkerque a contractualisé le 28 juin 2018 son pacte d'évolution de ses dépenses de fonctionnement tel que prévu dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Pour mémoire cette loi de programmation matérialise une double volonté de :

- Diminuer la part des dépenses publiques dans le PIB ;
- S'engager dans une démarche de désendettement

Pour y parvenir, le nouveau gouvernement a décidé d'un changement de paradigme avec l'abandon du mécanisme de réduction unilatérale de la DGF pour lui substituer une limitation d'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an (avec une variation possible du taux de 0,75 à 1,65% pour tenir compte des circonstances locales)

Les 322 collectivités les plus importantes, dont la Ville de Dunkerque, sont concernées représentant les deux tiers de la dépense locale.

Il s'agit des régions, des départements, des métropoles, des grandes intercommunalités et villes dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros.

Après différents échanges avec les services préfectoraux, le taux d'évolution des dépenses de la Ville de Dunkerque appliqué à la base des réalisations 2017 est de 1,2% par an.

Les orientations budgétaires de la collectivité prendront donc en compte cet élément contractuel ainsi que la situation économique et financière globale et les éléments du projet de loi de finances.

Comme lors de la présentation des orientations budgétaires précédentes, c'est le projet de loi de finances qui fixe le cadre au rapport d'orientations budgétaires de la Ville.

Ce dernier inclut un rapport économique, social et financier qui analyse tout particulièrement l'évolution et les perspectives du taux de croissance. Ces prévisions économiques, qui ont une incidence directe sur les recettes et les dépenses de l'Etat, sont en effet à la base des projections d'évolution du solde public et de la dette publique qui sont le socle de la loi de finances. Le cadre budgétaire fixé aux collectivités dans la loi de finances est ainsi lié aux perspectives d'évolution des finances publiques, elles-mêmes dépendantes des prévisions économiques.

Afin de replacer les orientations budgétaires de la Ville dans son contexte et de comprendre le cadre budgétaire fixé par l'Etat aux collectivités, il est donc présenté ci-dessous les éléments sur la situation économique et financière de la France, d'autant plus que ces éléments sont également importants localement pour la Ville et le territoire. Ils peuvent en effet influencer sur :

- L'évolution des taux d'intérêt et donc des charges financières de la Ville
- Le dynamisme économique local et de ce fait le dynamisme des produits de la fiscalité
- La demande de services sociaux

Par ailleurs, l'évolution du marché de l'immobilier a une incidence directe sur les droits de mutation

I- UN MAINTIEN DES OBJECTIFS DE CROISSANCE AU NIVEAU NATIONAL MALGRE UN CONTEXTE MOINS FAVORABLE

Malgré un rebond de la croissance mondiale en 2018, les prévisions 2019 s'orientent vers un ralentissement graduel de l'activité, ayant des répercussions sur les tendances locales (impact sur la politique monétaire, la production et les échanges)

A) UNE DECELERATION DE LA CROISSANCE CONDUISANT A LA REVUE DES HYPOTHESES ECONOMIQUES

1 – Le contexte hors zone euro

Source Fonds Monétaire International et OCDE

Comme évoqué lors des orientations budgétaires 2018, la croissance économique mondiale sera plus élevée en 2018 qu'en 2017

En effet, cette dernière devrait atteindre 3.8% voire 3.9% selon les dernières estimations, confirmant une phase de croissance d'une régularité et d'une ampleur inédite depuis 1970.

Néanmoins, la phase d'accélération touche à sa fin et l'activité décélèrerait sensiblement en 2019 malgré une croissance toujours soutenue aux Etats Unis (cette baisse est principalement due aux risques politiques liés à une montée des politiques protectionnistes et à la fragilité économique des pays émergents)

Cette décélération ne sera pas sans conséquence sur la politique menée par le Fonds Monétaire International (FMI) et ses répercussions sur les différentes politiques monétaires dans la zone et hors zone euro.

Le FMI revoit progressivement ses hypothèses de croissance pour 2019 à la baisse par rapport à ses prévisions initiales (-0.2%)

Les diverses prévisions de croissance prévoient une taux de 3,2% à horizon 2020.

2 – Le contexte en zone euro- *Source Commission européenne et Insee*

Parallèlement aux prévisions mondiales, l'économie européenne subirait également un ralentissement de la croissance globale en raison des difficultés de production et de l'augmentation du prix du pétrole.

Pour 2018, l'exécutif européen table sur une croissance de 2,1% dans la zone euro et non plus de 2,3% comme lors de son évaluation en début d'année.

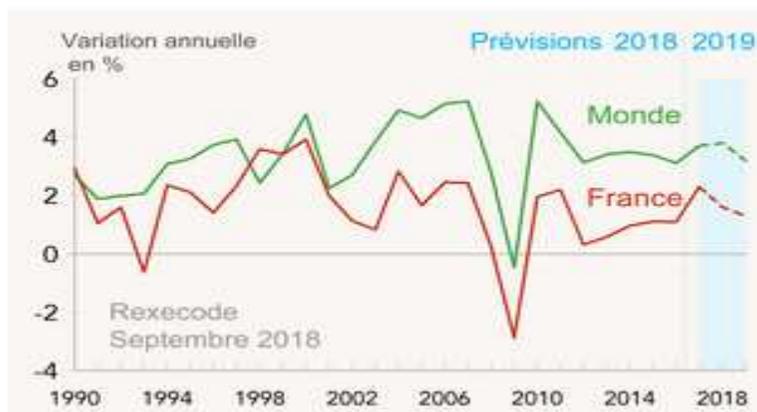
Pour l'inflation en zone euro, la commission européenne a légèrement rehaussé ses prévisions, tablant désormais sur une hausse des prix de 1,7 % en 2018, comme en 2019, ce qui rapproche de l'objectif fixé par la BCE qui est proche de 2 %.

En France, le rythme d'augmentation du produit intérieur brut par habitant a fortement diminué depuis plusieurs décennies. Parallèlement aux hypothèses de croissance 2019 à hauteur de 1,7% pour la France (la prévision pour 2018 est actuellement de 1,6%), les prévisions d'inflation devraient atteindre 2,1% en moyenne annuelle 2018.

La Banque de France prévoit une baisse de cette inflation pour descendre à 1,7% en 2019 et 1,8% en 2020. L'inflation hors énergie et alimentation atteindrait 1,5% fin 2020.

La Banque Centrale Européenne a de ce fait déjà annoncé ne pas prévoir de hausse des taux avant l'été 2019.

Croissance du PIB en volume



3 –La tendance sur les finances locales (Source: note de conjoncture banque postale)

Malgré les diverses contraintes subies depuis plusieurs années sur leurs ressources propres, la situation financière globale des collectivités locales est en nette amélioration.

Les collectivités territoriales ont maîtrisé, en 2018, leurs dépenses de fonctionnement qui n'ont augmenté que de 0,9 % (0,7% pour les communes) comparativement aux recettes de fonctionnement qui ont augmenté de 1,3 % en moyenne.

Cette évolution résulte principalement de la revalorisation des valeurs locatives cadastrales (sur les produits de fiscalité locale) et de la dynamique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Ce net ralentissement des dépenses de fonctionnement et la progression des recettes fiscales ont permis une hausse de l'épargne brute des collectivités territoriales (+ 2,8 %, pour atteindre 42,8 milliards d'euros), qui a elle-même entraîné une reprise de l'investissement, déjà amorcée en 2017.

L'encours de la dette progresserait de 0,5 % en 2018 pour atteindre 7,8 % du PIB, soit son niveau le plus bas depuis 2012 grâce à la progression de ce dernier.

Principales évolutions 2018 :

- Dépenses de fonctionnement : + 0,9 %
- Recettes de fonctionnement : + 1,3 %
- Dépenses d'investissement : + 7 %
- Epargne brute : + 2,8 %
- Encours de la dette : + 0,5 %

La volonté gouvernementale d'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités couplée aux incertitudes liées aux récentes réformes fiscales (réforme de la taxe d'habitation) laissent planer de nombreuses incertitudes sur les exercices futurs, notamment en terme d'impact sur le niveau des investissements, l'activité du territoire et le service rendu à l'usager.

Ces craintes sont d'autant plus prégnantes que les situations particulières des collectivités risquent d'accroître les disparités territoriales (redistribution de la DGF et de ses composantes) ainsi que les écarts de richesse malgré les différents mécanismes de péréquation.

B) DES HYPOTHESES DE CROISSANCE MAINTENUES

1- Les hypothèses de croissance retenues dans le PLF 2019

Au niveau macro-économique, le projet de loi de finances 2019 retient une hypothèse de croissance à + 1,7 % (identique aux prévisions 2018) mais réservée par rapport au contexte international.

En 2019, le déficit public devrait rester sous la barre des 3 % du PIB à 2,8 % (soit 98,7 milliards d'euros, contre 2,6 % du PIB soit 81,3 milliards d'euros en 2018). Le gouvernement précise qu'il serait de 1,9 % une fois neutralisées les mesures exceptionnelles (26 milliards) que représentent la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de cotisations sociales ou encore la mise en place du prélèvement à la source.

Il est à noter que le PLF 2019 ne remplit pas l'objectif européen de déficit structurel fixé à 0.5% du PIB lorsque la dette publique dépasse 60% du produit intérieur brut.

L'évolution de la dépense publique sera stable (+ 0,6 % contre + 0 % en 2018), la dépense publique représentant désormais 54 % du PIB (contre 54,6 % en 2018). L'endettement devrait baisser à 98,6 % du PIB en 2019 contre 98,7 % en 2018 ;

Le PLF 2019 prévoit enfin la suppression de 4 164 emplois dans les effectifs de l'Etat (contre 1 600 en 2018 et pour un objectif de 50 000 d'ici à 2022).

Le Haut conseil des Finances publiques a jugé ces prévisions "plausibles", mais "elles s'inscrivent dans un contexte international marqué par des incertitudes particulièrement élevées"

Chiffres clé du projet de loi de finances 2019

- +1,7 % : hypothèse de croissance pour 2018 et 2019
- 1,9 % : hypothèse de déficit public pour 2019, hors effets de la transformation du CICE en allègements (déficit temporaire de 0,9 point de PIB en 2019)
- +1,4 % : hypothèse d'inflation en 2019 (y compris tabacs, après +1,8% en 2018)
- +0,6 % : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2019 (après 0 % en 2018)
- 44,2 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2019

2– L'effet « inflation » subi par les collectivités : le panier du maire

L'ensemble des mesures et contraintes d'évolutions prévues dans la loi de programmation des collectivités 2018-2022 s'entend avec intégration des effets liés à l'inflation.

De ce fait, la potentielle évolution des dépenses des collectivités doit intégrer la charge inhérente à l'inflation subie réduisant de ce fait la marge de manœuvre réelle de la Collectivité

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Sur ce « panier du maire » les mesures ne sont actuellement pas encore connues mais l'inflation attendue serait plutôt autour de 2,5% que 1,7%.

II- LES ELEMENTS EN COURS DE DISCUSSION DU PLF 2019 (sous réserve du vote définitif)

Le Projet de Loi de Finances 2019 s'inscrit dans la continuité des dispositions prévues en 2018 notamment par le biais de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et ne prévoit pas, au stade actuel de sa préparation, de réforme importante des mesures concernant les collectivités locales.

A) LES MESURES FISCALES

La suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages est inscrite à hauteur de 3,8 milliards d'euros sous la forme d'un dégrèvement. Son financement (6 milliards d'euros par an) devrait être l'objet d'un « projet de loi spécifique sur les finances locales » ou un projet de loi de finances rectificative au premier semestre 2019 qui contiendra les conséquences de la suppression progressive de la taxe d'habitation. Les modalités sont toujours en discussion même si le fléchage de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers les communes, conformément aux préconisations du rapport Richard-Bur reste l'hypothèse la plus plausible actuellement.

Cette éventualité pose la question du financement en contrepartie des Départements perdant cette ressource.

Un amendement est poposé afin de reconduire l'exonération de taxe d'habitation dite « demie-part personne veuve » et foyer modeste ; l'impact de cette nouvelle reconduction d'exonération pour les ressources des collectivités est estimée à 110 M€ (a priori sans conséquence sur les variables d'ajustement 2019).

Le PLF2019 propose également la suppression de « petites » taxes à faible rendement, parmi ces 17 taxes supprimées le seul impôt local visé est la taxe annuelle due sur les résidences mobiles terrestres (art. 1013 du CGI).

Pour autant, il n'y a pas d'enjeux pour les budgets communaux et intercommunaux dans la mesure où les textes d'application susceptibles de rendre effectif cet impôt n'ont jamais été promulgués. Il est à noter qu'un amendement non adopté a proposé la suppression de la taxe locale sur la publicité extérieure représentant 250K€ pour la Ville de Dunkerque.

B) LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

En dehors de tout élément de contractualisation particulier intéressant les collectivités concernées en terme d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, des mesures restrictives concernant les ressources propres continuent d'être appliquées.

Le total des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales reste stable en 2019 à 48,2 Milliards d'€ dans le Projet de loi de finances 2019.

1- La stabilité des dotations au niveau national

Il est prévu la stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements en 2019 à hauteur de 26,9 milliards d'€ (sans prise en compte d'éléments d'inflation).

La DGF sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180M d'€), en faveur des collectivités moins favorisées fiscalement.

Il est donc annoncé une augmentation de la péréquation verticale par le biais de la DSU, DSR et Dotation d'intercommunalité à hauteur de 180M€, cet abondement se fera néanmoins sans aucune contribution de l'Etat puisque les crédits nécessaires seront prélevés sur les autres dotations.

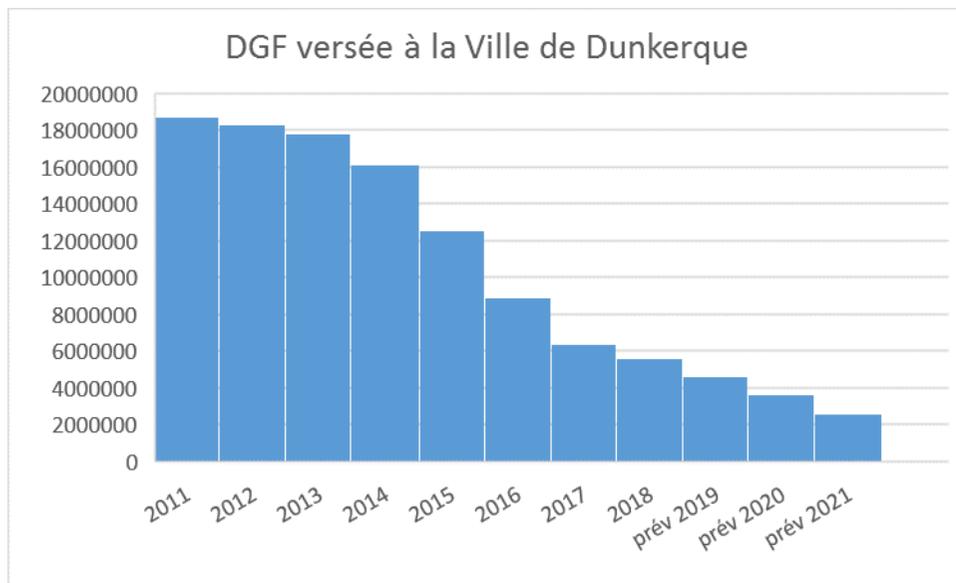
Les dotations de soutien à l'investissement seront également stables en valeur : 2,1 milliards, dont 1,8 milliards pour le bloc communal et 300 millions pour les départements (hors FCTVA) : en fonction des projets éligibles, la répartition sera la suivante :

- 1 milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**)
- 570 millions pour la dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**)
- 150 millions pour la dotation politique de la ville (**DPV**).

Pour les départements, l'ancienne dotation globale d'équipement des départements (DGE) sera transformée en une "dotation de soutien à l'investissement » dédiée aux départements abondée de 50 Millions d'Euros.

le PLF 2019 introduit une réforme de la dotation d'intercommunalité "pour la simplifier, rendre ses évolutions plus prévisibles et mieux tenir compte des charges" en introduisant un critère de revenu des habitants.

Pour la Ville de Dunkerque l'écrêtement de la DGF (redistribution selon le potentiel fiscal) laisse présager une nouvelle baisse de 1M€ environ.



2- Les variables permettant la prise en compte des évolutions de périmètres

Le prélèvement sur les variables d'ajustement servira essentiellement et prioritairement à financer les 3 mesures nouvelles suivantes :

- la dotation exceptionnelle pour Saint-Martin (50 M€),
- l'apurement des restes à payer au titre de la dotation globale d'équipement des départements (84 M€)
- l'augmentation de 8 M€ de la DGD bibliothèques.

La répartition de la charge de ces 145 M€ (323M€ en 2018) entre catégories de collectivités est effectuée de la façon suivante :

- régions : 40M€ ;
- départements : 40M€ ;
- bloc communal : 9M€ pour les EPCI et 54 M€ pour les communes selon le modèle suivant :
 - FDPTP : -49 M€, dont le taux de diminution entre 2018 et 2019 sera de -14,7%
 - DCRTP des communes : - 10 M€, soit -4,1%
 - DCRTP des EPCI : - 5 M€, soit - 0,5%

Le Ville de Dunkerque sera faiblement pénalisée par ces dispositions dans la mesure où son enveloppe de DCRTTP ne représente plus que 40K€.

La participation de la Ville de Dunkerque au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales) n'évoluera pas en 2019 par rapport à la contribution nette 2018 soit -2.9M€ par an.

Pour mémoire, la contribution est désormais centralisée par la Communauté urbaine qui répercute chaque contribution communale sur sa Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Dans ce contexte récurrent de réduction de ses ressources propres, la Ville de Dunkerque a contractualisé un pacte d'évolution de ses dépenses de fonctionnement tel que prévu dans la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

III- LES TERMES DE LA CONTRACTUALISATION VILLE DE DUNKERQUE / ETAT

Après des années de baisse des dotations aux collectivités, le gouvernement a opté pour une nouvelle méthode : la contractualisation.

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour 2018 à 2022 demande aux collectivités territoriales de participer à la réduction de la dette et à la maîtrise des dépenses publiques. Ainsi, 322 d'entre elles, dont la Ville de Dunkerque ont été invitées à contractualiser avec le préfet au plus tard le 30 juin 2018 afin de fixer un objectif contractuel d'augmentation des dépenses et de réduction du besoin de financement

A) RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022

Le contrat fixe les objectifs du budget principal, en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de réduction du besoin de financement à partir des réalisations de l'exercice 2017.

Le taux d'évolution est modulable, à la hausse ou à la baisse, en fonction de trois critères :

- l'accroissement de la population ou la croissance du nombre de logements ;
- la part de la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville ou le revenu moyen par habitant ;
- l'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement entre 2014 et 2016.

La modulation est de l'ordre de 0 à 0,15 point par critère faisant varier l'objectif contractuel de 0,75 % à 1,65 %.

Les éléments concernant l'amélioration du fonds de roulement et le désendettement de la structure sont laissés à l'appréciation des parties au contrat en fixant une trajectoire d'amélioration en fonction du niveau d'endettement de la collectivité (ratio de désendettement : appréciation du niveau d'épargne brute par rapport à l'encours global de la dette)

En cas de non signature du contrat par la collectivité ou l'établissement concerné (Départements, Régions, 145 Communes et 62 EPCI) le préfet notifie à la collectivité défaillante au 30 juin 2018 son niveau maximal annuel de dépenses pour 2018, 2019 et 2020.

En cas de non respect de l'objectif contractuel, une reprise financière de 75 % de l'écart constaté entre les dépenses exécutées et le plafond contractuel sera appliqué en N+1 (cette sanction passe à 100% en cas de non signature du contrat)

En tout état de cause, les reprises ne peuvent excéder 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

B) LA TRAJECTOIRE CONTRACTUALISEE POUR LA VILLE DE DUNKERQUE

Le niveau maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors participation au SIDF et dotations aux communes associées contractualisé est le suivant :

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	128.965.648€	130.513.236€	132.079.395€	133.664.347€

Le plafonnement du besoin de financement contractualisé est le suivant :

	2017	2018	2019	2020	Total 2018/2020
Besoin de financement initial (€)	4.941.434	7.000.000	7.000.000	7.000.000	21.000.000 €
Besoin de financement contractualisé (€)	4.941.434	5.000.000	7.000.000	6.000.000	18.000.000 €

D'un point de vue de la capacité de désendettement, la collectivité présente un nombre moyen de 6.27 années, ce qui est largement inférieur au plafond national de référence qui est de 12 années

La Ville de Dunkerque n'est donc pas concernée par la procédure de désendettement.

IV- LA TRAJECTOIRE BUDGETAIRE RETENUE POUR ET PAR LA VILLE

Cette nouvelle trajectoire contractualisée constitue le cadre de réflexion à prendre en compte pour permettre à la Ville de poursuivre ses objectifs de maintien d'une épargne nette suffisante.

La prise en compte des charges subies par la collectivité ainsi que la perte de ressources propres supplémentaires (notamment l'écrêtement de la DGF) rendent l'exercice de respect de la trajectoire ainsi que l'atteinte de l'équilibre budgétaire très complexes.

L'objectif d'épargne nette du budget 2019 est fixé à 1M€ (montant respectant le principe de prudence budgétaire) sachant que l'épargne nette projetée en réalisation est toujours supérieure. En effet, les inscriptions budgétaires en dépenses (plafond) sont par nature plus élevées au BP qu'au compte administratif (taux de réalisation inférieur à 100%) alors qu'en terme de recettes compte tenu de la prudence des inscriptions celles-ci peuvent être supérieures.

A) EVOLUTIONS PREVISIONNELLES DU BUDGET 2019 DE LA VILLE DE DUNKERQUE

1) Les éléments de cadrage financier 2019

Face aux nouvelles contraintes financières, la Ville de Dunkerque se voit une nouvelle fois dans l'obligation de faire face à la perte prévisionnelle de ressources afin d'absorber les éléments suivants :

⇒ Perte de ressources :

Elle concerne :

- la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui comme les années précédentes devrait être réduite d'une participation, au titre de la péréquation, pour -1 M€ environ
- les autres dotations d'Etat évoluent peu par ailleurs compte tenu de leur disparition dès 2018 (DCRTP par exemple) ou de leur réduction à des montants très bas.
- Le retour à la semaine de 4 jours entraîne, par ailleurs, une perte de recettes de 395 K€ (par rapport au BP 2018) non compensée entièrement par la baisse des dépenses.
- La suppression des emplois d'insertion de septembre 2017 continue à avoir des effets budgétaires en recettes (ceux-ci ont été en partie remplacés par d'autres dispositifs moins subventionnés).
- Enfin la dégressivité de l'aide à l'intégration fiscale « trois communes » se poursuit pour -100 K€ par an.

⇒ Dépenses nouvelles

Elles concernent notamment :

- L'ouverture de la nouvelle bibliothèque, du nouveau terrain du stade Tribut, de la piste d'athlétisme de la Licorne
- L'entretien des nouveaux espaces publics et espaces verts
- La poursuite de la croissance des effectifs de la police municipale
- Les conséquences de l'envolée des cours des énergies

⇒ Ressources nouvelles ou éléments de marge

- La Dotation de solidarité communautaire (DSC) devrait progresser de 500 K€ environ
- La Dotation de solidarité urbaine quant à elle devrait être abondée de 280 K€.

Dans ce contexte, les taux fiscaux seront à nouveau gelés et la progression du produit fiscal ne proviendra que de la hausse des bases fiscales (revalorisation forfaitaire et revalorisation des bases).

La mesure d'exonération de la taxe sur les terrasses sera maintenue

La baisse fiscale au bénéfice des personnes handicapées (abattement 20% de la taxe d'habitation) votée au conseil municipal de septembre 2018 sera mise en œuvre.

Et il convient par ailleurs de rappeler, en matière de réduction fiscale, la poursuite de la mesure prise au sein de la CUD permettant un allègement de 80% de la taxe foncière durant les deux premières années pour les primo accédant à un bien immobilier situé sur le territoire de la CUD.

⇒ Les Investissements

Les dépenses d'équipement 2019 s'inscriront dans la continuité des années précédentes en permettant des travaux d'aménagement urbain qu'il s'agisse d'accompagnement des travaux de la communauté urbaine (éclairage public, espaces verts, mobilier urbain...) que de création de nouveaux espaces extérieurs (jardin des arts, parc Marine...). Les dotations des communes associées seront maintenues et même augmentées pour Fort Mardcyk afin de permettre la création de la maison des arts.

Les autorisations de programme en cours ne seront modifiées que pour prendre en compte les avancements de travaux liés à la nouvelle bibliothèque.

Pour mémoire il existe actuellement 13 autorisations de programme (4 pour l'ancienne programmation ANRU, Zone Licorne, restructuration de Paul Asseman, acquisitions foncières, piscine guynemer, 3 pour le théâtre et bibliothèque). Seules celles concernant la bibliothèque et les acquisitions foncières font encore l'objet d'inscription de crédits de paiement.

En effet, les autres programmes sont désormais finalisés sur le plan opérationnel mais nécessitent encore certaines régularisations comptables pour pouvoir être clôturés.

Ces régularisations interviendront sur l'exercice 2019.

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	2020	2021
Dunkerque	14 335 000	15 136 000	18 303 000	12 000 000	12 000 000
Saint Pol sur mer	3 700 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Fort Mardyck	900 000	400 000	650 000	400 000	400 000
	18 935 000	19 536 000	22 953 000	16 400 000	16 400 000
Grands projets dont bibliothèques	10 200 000	8 671 000	2 825 000	0	300 000
TOTAL BRUT	29 135 000	28 207 000	25 778 000	16 400 000	16 700 000

2) Les grands agrégats budgétaires 2018-2021

L'objectif budgétaire est de maintenir une épargne nette au même niveau tout en ne dépassant pas la toise des +1,2% sur les dépenses de fonctionnement contractualisées et en assumant les dépenses induites par les nouveaux équipements, espaces urbains et espaces verts.

Le financement des investissements quant à lui doit s'apprécier sur la période, compte tenu des décalages entre les dépenses et la perception des subventions liées à certains projets d'une part et du fait de l'existence des résultats reportés relativement conséquents d'autre part.

		BP 2018	2019 contractualisé	BP 2019 ROB	BP 2020 ROB	BP 2021 ROB
	Montants contractualisés	129 875 000	132 079 395			
	dont recettes de fonctionnement neutralisées	-168 000	-168 000			
1	Equivalent dépenses contractualisées	130 043 000	132 247 395			
2	Dépenses non retenus dans la contractualisation	16 598 000	16 356 753			
1+2	Dépenses réelles de fonctionnement totales	146 641 000	148 604 148	147 800 000	148 500 000	149 000 000
	Recettes réelles de fonctionnement	156 437 000		157 900 000	158 800 000	159 400 000
	Epargne brute	9 796 000		10 100 000	10 300 000	10 400 000
	Capital de dette	8 719 000		9 090 000	9 300 000	9 300 000
	Epargne nette	1 077 000		1 010 000	1 000 000	1 100 000
	Dépenses d'équipement	28 207 000		25 778 000	16 400 000	16 700 000
	Recettes d'investissement	27 130 000		24 768 000	15 400 000	15 600 000
	dont dette	14 212 000		18 036 000	8 900 000	10 900 000

B) LES DEPENSES DE PERSONNEL

- 1) **Récapitulatif global de la masse salariale et des effectifs pour la Ville de Dunkerque (les 3 communes associées) – effectifs en nombre de postes insertion**

	Dunkerque	St Pol-sur-mer	Fort Mardyck
	Effectifs fin 2018	Effectifs fin 2018	Effectifs fin 2018
CDDI	33	74	0
CEA	39	5	0
CAE	4	2	0
PEC	72		
Total insertion	148	81	0
Titulaires et contractuels			
Cat A	127	7	3
Cat A contractuel sur emploi permanent	24		
Cat B	264	52	4
Cat B contractuel sur emploi permanent	41	10	
Cat C	935	279	31
Cat C contractuel sur emploi permanent	20	9	
Total Titulaires	1326	338	38
Total titulaires & contractuels	1411	357	38
Total général des effectifs	1559	438	38
Masse salariale (BP 2018)	70 526 600 €	15 800 000 €	2 109 400 €

2) Focus sur les dépenses de personnel de la commune associée de Dunkerque (hors St Pol et Fort Mardyck)

L'adaptation des effectifs s'inscrit dans le cadre d'un contexte de nombreux départs en retraite (48 en moyenne sur les 4 dernières années) et d'importants chantiers de modernisation de l'administration qui se poursuivront en 2019 :

- Réorganisations de services
- Révision des processus et des méthodes de travail
- Informatisation
- Dématérialisation
- Développement des compétences

Ce travail de modernisation se conduit dans la concertation selon les trois piliers du projet d'administration qui met en valeur le sens, l'efficacité et le bien être au travail.

a) Le poids des éléments de la rémunération

(suite étude réalisée en 2014, sur un échantillon représentatif de 1330 agents permanents à temps plein) :

Catégorie	Traitement	NBI	IR	SFT	Primes annuelles	Primes mensuelles
C	73%	1%	1%	1%	10%	14%
B	72%	1%	1%	1%	9%	16%
A	68%	1%	1%	1%	7%	22%

b) L'évolution des effectifs

Depuis quelques années, la collectivité a mis en place d'une démarche dite de « plan emploi annuel », dispositif central de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Une analyse de l'ensemble des besoins en compétences est déployée dans les directions et permet une consolidation annuelle visant, en premier lieu, à établir le plan de recrutement (interne et externe). Dans ce cadre, la recherche accrue de modalités alternatives au recrutement permet également de compléter le plan pluriannuel de formation et de repérer les projets de réorganisation des services devant faire l'objet d'une concertation sociale préalable, voire d'investigations complémentaires par le recours à l'activité de conseillers en organisation.

L'exercice de GPEC est compliqué par la difficulté qui est celle des collectivités territoriales à anticiper les nombreux paramètres modifiés par le législateur ces derniers temps, que ce soit en recettes (montant des dotations, modes de calcul des dotations, péréquation, subventionnement d'emplois aidés) ou en dépenses obligatoires (cotisations employeur, règles d'avancement et d'éligibilité à la retraite...)

La difficulté des agents à anticiper les modifications sur les conditions de départ en retraite crée de grandes incertitudes pour la Ville sur la date à laquelle les agents, finalement, demandent à faire valoir leurs droits à la retraite.

Par ailleurs, le recours massif à la mobilité interne depuis ces quatre dernières années pour pourvoir les postes déclarés vacants nécessite la mise en œuvre de validations intermédiaires du plan emploi durant l'année, tous les mois.

Pour 2019, la prévision établie sur le solde entrées / sorties des effectifs s'établit comme suit :

- 29 retraites certaines et 23 départs envisagés (soit un total de 52 départs en retraite pris en compte dans les prévisions)
- La fin de 13 contrats d'avenir au fil de l'eau et la fin des contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) remplacés progressivement par les PEC (Parcours Emploi Compétence) avec un effectif cible de 87 postes au 1^{er} janvier 2019.
- L'augmentation du recours à l'apprentissage passant de 16 postes en 2018 à 22 en 2019
- Une enveloppe disponible de recrutements externes équivalente à 17 ETP année pleine (612 000 €), analysée dans le cadre du plan emploi et destinée à la réalisation du plan d'actions municipal (police municipale notamment) et au maintien d'un niveau de service de proximité.
- Le maintien d'un équivalent temps plein budgétaire pour des retours d'absence

c) Les autres éléments influant sur les dépenses de personnels :

• Les éléments conjoncturels :

Si la gestion de l'effectif représente une part conséquente de la structure des dépenses de personnel, il convient d'évaluer le surcoût lié aux réformes statutaires qui influent sur le « glissement vieillesse technicité » (hausse mécanique de la masse salariale résultant des avancements de carrière) en 2019 et sur la stabilisation du niveau de service suite à la mise en œuvre progressive des nouveaux contrats aidés, les PEC, depuis juin 2018.

• Les éléments saillants de l'esquisse budgétaire 2019 :

- La décision nationale de mise en place des PEC (Parcours Emploi Compétence), mesure financée à 45% en moyenne au lieu de 70% à 95% pour les anciens contrats aidés vient remettre en cause l'effort de maîtrise de la masse salariale, comme cela a été le cas en 2018. Pour 2019, cela représente un coût supplémentaire estimé à 400 K€ (perte de recettes)
- Les mesures statutaires nationales : 238 K€ contre 100 K€ en 2018 avec la mise en œuvre du dispositif PPCR (report de 2018) pour un coût estimé à 185 K€
- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : 507 K€
- Le régime indemnitaire : 135 K€ dont 60 K€ prévus pour la poursuite de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs
- Les élections européennes : 40K€

• Les décisions locales

La contrainte budgétaire oblige l'administration à constituer, depuis plusieurs années, des enveloppes préalablement dédiées au renfort saisonnier ou occasionnel et au paiement des heures supplémentaires, dont le montant reste stable pour 2019.

Le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires, conformément aux souhaits des parents, à la rentrée scolaire de septembre 2018, a conduit à la réorganisation du travail des agents des écoles. Cela se traduit par une économie de masse salariale de 155 K€ pour 2019 avec la fin des ateliers des après-midis libérés et de 80 K€ sur les vacances des cantines qui seront pour partie assurées par les ATSEM.

C) LA GESTION DE LA DETTE DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION

1) Un endettement largement inférieur à la moyenne nationale

Le contrat signé entre l'Etat et la ville Dunkerque ne comprend pas de disposition sur un éventuel désendettement de la collectivité dans la mesure où son ratio d'endettement (encours de dette/épargne de gestion) est largement inférieur à la moyenne nationale : 6.27 années pour un plafond de référence à hauteur de 12 années.

La stratégie de la collectivité sera comme les années précédentes de réaliser son programme d'investissement dans le cadre d'un réendettement mesuré et adapté aux capacités de remboursement de la collectivité.

2) Typologie de la dette au 1^{er} janvier 2019 (après remboursement des premières échéances de l'année)

Le transfert de la compétence sur le Kursaal à la Communauté Urbaine entraîne un transfert de l'encours de dette correspondant soit - 3.8M€

Les tableaux suivants ne reprennent que la dette actuellement contractualisée l'encours devrait être complété de 8 M€ d'ici au 1^{er} janvier 2019 et ceci en fonction du niveau de réalisation des investissements.

Il est à noter un encours de dette contractualisé à des taux historiquement bas (taux moyen de 1.97%).

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
70 095 019 €	1,97%	10 ans et 7 mois	5 ans et 9 mois	40
<i>Etat généré au 31/12/2018</i>				

La présentation suivante reprend la répartition de l'encours de dette par nature, risque et prêteurs

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	32 311 663 €	48,91%	3,49%
Variable couvert	1 343 549 €	1,82%	0,00%
Variable	34 615 012 €	46,81%	0,50%
Livret A	1 824 795 €	2,47%	1,35%
Ensemble des risques	70 095 019 €	100,00%	1,97%

Etat généré au 31/12/2018

Dette selon la charte de bonne conduite (charte Gissler) :

La totalité de notre encours de dette au 31 décembre 2018 est classifiée en risque très faible

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	23 104 240 €	32,96%	
CAISSE D'EPARGNE	13 930 929 €	19,87%	
SOCIETE GENERALE	11 015 832 €	15,72%	
ARKEA	4 500 000 €	6,42%	
DEXIA CL	4 188 652 €	5,98%	839 330 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 701 959 €	5,28%	
BANQUE POSTALE	3 653 957 €	5,21%	
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 984 506 €	4,26%	
Autres prêteurs	3 014 944 €	4,30%	
Ensemble des prêteurs	70 095 019 €	100,00%	839 330 €

Etat généré au 31/12/2018

V- 2019 : LA REALISATION DU PLAN D' ACTIONS MUNICIPAL

Les orientations, projets et actions de la Ville pour 2019, s'inscrivent comme les précédentes années dans les 3 grands objectifs du plan d'actions municipal :

- Redynamiser le territoire
- Répondre aux besoins quotidiens des habitants
- Gouverner la cité autrement

Après une année 2018 marquée par l'aboutissement des travaux qui ont transformé la Ville, et le lancement du bus gratuit, l'année 2019 va permettre à tous les habitants de bénéficier pleinement de ces nouveaux aménagements et services et de découvrir la nouvelle Bibliothèque qui ouvrira ses portes au printemps.

A) REDYNAMISER LE TERRITOIRE

Entre 2017 et 2018, les **espaces publics du centre d'agglomération** ont été renouvelés et ont été livrés à la fin de l'été 2018. Ils confortent l'attractivité du cœur marchand. La ville accompagne cette dynamique par un éclairage public, un mobilier et des espaces verts de grande qualité. Aujourd'hui, de nouvelles machines permettent un nettoyage quotidien de ces espaces. Les bancs colorés rencontrent un réel succès d'usage; des box créatives viendront dès le début de l'année 2019 renforcer l'animation de la place Jean Bart : commerces éphémères, à l'essai, créateurs, animations y trouveront place.

L'offre de **stationnement** a été totalement revue afin d'offrir plus de places gratuites 2 heures en semaine ou tout le samedi , à proximité des commerces grâce à des stationnements à jalonnement dynamique (Bibliothèque, hôtel de ville, République...). Le silo de stationnement *Direct Gare*, sous maîtrise d'ouvrage de la Société Publique d'Aménagement du Dunkerquois (SPAD), sera livré avant les fêtes de fin d'année 2018. Aujourd'hui, le centre-ville de Dunkerque compte 2 000 places gratuites durant deux heures pour faire ses courses.

Tout ce travail vient compléter les bienfaits du bus gratuit : avec plus 120% de fréquentation le week-end depuis le 01 septembre, il a accru le nombre de chalands en centre-ville et on compte entre 5 et 10 ouvertures de commerce chaque mois au centre-ville de Dunkerque.

Le programme de **ravalement obligatoire** qui concerne les places du centre-ville a vu ses derniers chantiers s'achever tout début 2018. Il a laissé place à ceux de la rue Albert 1er, afin d'améliorer la qualité urbaine de cet axe commerçant stratégique entre Basse-ville et hypercentre, qui se poursuivront tout au long de l'année 2019.

Durant toute cette période, les **animations**, conçues avec les commerçants siégeant à l'office du commerce, seront multipliées, que ce soit au printemps ou au moment des fêtes de fin d'année. Les trois points d'orgue furent la nuit de la coiffure, le grand défilé de mode à l'hôtel de ville et la reprise par la Ville du Mapid qui ont rencontré un grand succès ; ces animations portées par les commerçants, pensées avec l'office du commerce et appuyées par la ville vont être rééditées en 2019.

L'arrivée d'un pôle santé pluridisciplinaire (optique, audition, dentisterie, médecine générale, pôle mère-enfant, paramédical) avec 80 professionnels, place Jean Bart, a contribué à la dynamique renouvelée du centre-ville. Dans le secteur de la place de Gaulle, c'est le démarrage d'une opération de logements et de résidences pour personnes âgées sur le site de l'ancien Lycée Benjamin Morel ainsi qu'une autre opération dans l'ancienne bibliothèque qui permettent de densifier le centre-ville et d'accueillir à terme près de 200 nouveaux ménages au cœur de notre ville.

La dynamique enclenchée sur la **station balnéaire** a été confirmée durant l'été 2018. Elle va se poursuivre et se renforcer encore afin d'en faire un véritable pôle de développement économique et touristique.

Le projet de rénovation de la digue des Alliés en lien direct avec les habitants et les commerçants va se poursuivre pour contribuer à améliorer le cadre de vie des Dunkerquois et à renforcer l'attractivité de la station. L'ensemble de la nouvelle digue des alliés sera livrée avant l'été 2019. Un concours a été lancé pour construire un poste de secours signal qui soit le symbole de ce nouvel âge de la digue de Malo : ses travaux démarreront en 2019.

A l'été 2018, ont démarré sur la friche Vandenabeele, les travaux du Grand Hôtel de Malo les Bains, classé 4 étoiles avec 100 chambres, associé à un équipement de Spa d'envergure internationale. Une 1^{ère} tranche de logements de standing, dans l'esprit des villas malouines, a été commercialisée en moins de 2 mois. Ces nouveaux équipements vont renforcer l'attractivité touristique de la Ville, tout en proposant de nouvelles prestations de loisirs aux Dunkerquois et en générant de la création d'emplois directs et indirects.

La politique événementielle et d'animations de la station balnéaire qui s'est développée depuis 4 ans, couplée aux actions menées en faveur de la propreté des plages, a contribué de manière décisive à la forte hausse de la fréquentation touristique au bénéfice du commerce et de l'emploi local. En 2019, un nouveau Carré Plage permettra de prolonger cette dynamique.

La troisième édition du Festival *La Bonne Aventure*, comme la poursuite des événements récurrents comme le feu d'artifice ou la nuit de Malo, participeront de cette animation estivale continue de la station balnéaire dont la période d'afflux ne cesse de s'accroître.

2019 sera aussi l'année où le futur programme de **rénovation urbaine** de Dunkerque sera définitivement arrêté, après les premiers échanges avec l'ANRU sur le dernier trimestre 2018. Dès à présent, la convention signée avec Action Logement donne à la ville des garanties sur la reconversion en 5 ans de 30 immeubles en déshérence en Basse-ville, à Soubise ou à la gare en des opérations de logements d'accession sociale ou de location adaptées au public dunkerquois. C'est une chance unique pour le territoire que la Ville a réussi à obtenir au terme d'assidues négociations. Dans le même esprit, des garanties financières sont ainsi données pour permettre la transformation des quartiers de l'Île Jeanty et du Banc Vert dont les projets ont été soumis aux instances nationales de l'ANRU à Paris.

B) REPONDRE AUX BESOINS QUOTIDIENS DES HABITANTS

Dans le domaine de la **sécurité**, la Ville poursuivra sa politique de déploiement de la vidéo protection dans les quartiers par la pose de caméras fixes supplémentaires et de caméras mobiles. A l'occasion du renouvellement du marché d'acquisition de nouvelles caméras, une étude préalable sera lancée afin d'identifier les secteurs qu'il convient de surveiller en priorité et le matériel le mieux approprié.

Comme l'an dernier, la Ville poursuivra sa politique de fermeté en matière de verbalisation des incivilités en matière de propreté et de stationnement dangereux ou gênant et le développement de la vidéoverbalisation dans l'ensemble des quartiers de la ville. L'effectif du personnel assermenté à ce titre sera également renforcé, des agents non policiers volontaires pourront être ainsi mis en capacité de verbaliser les infractions à la propreté.

Après le renforcement du groupe de soutien et d'intervention en 2018 et le déménagement d'une partie de la police municipale dans les locaux de l'ancienne école Jean Macé plus proche des quartiers, les effectifs de la police municipale continueront de progresser afin d'aboutir à une présence en soirée et la nuit. Ce nouveau dispositif nécessitera des ressources en personnel mais aussi en matériel.

Le **Plan propreté** continuera son déploiement en 2019 pour améliorer le cadre de vie des habitants. Le plan de rattrapage en termes d'équipements mécaniques de propreté s'est poursuivi. Des actions « coup de poing » plus nombreuses seront mises en œuvre en 2019 pour remettre à niveau certains espaces. En complément des actions déjà engagées qui seront renforcées, de nouveaux dispositifs seront testés en lien avec la CUD : déploiement de mini-déchetteries le temps d'une journée, ramassages des sapins de fin d'année en vue de les composter, contrôle par des caméras mobiles des dépôts sauvages à proximité des points d'apports volontaires. Enfin, l'observatoire de la propreté, mis en place en 2018 à l'échelle de la ville en combinant une dimension par quartier, poursuivra en 2019 son action d'identification des priorités et des actions à conduire en direction des habitants.

Dans le cadre de la **politique sportive**, la Ville s'est engagée, par délibération du 27 septembre 2018, à développer le dispositif de sport santé sur ordonnance inscrit au Plan d'actions municipal. Il s'adresse à des personnes atteintes de maladies chroniques et sera développé en lien avec les professionnels de la santé et les partenaires institutionnels. La direction des sports pilotera l'ensemble, avec notamment l'encadrement des activités physiques et le suivi des patients par les éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives comme le prévoit la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé. Ce projet a été rendu possible grâce au redéploiement des heures des ETAPS qui étaient antérieurement consacrées aux ateliers éducatifs dans le cadre des après-midis libérés. Le retour, depuis la rentrée de septembre 2018, à la semaine scolaire de 4 jours permet également l'élargissement du dispositif Sport Pass et l'augmentation du volume horaire consacré au sport dans les établissements où la pratique des activités physiques et sportives est complémentaire au projet de l'école.

Par ailleurs, la modernisation du patrimoine sportif sera poursuivie. Le chantier de construction de la 1^{ère} phase du stade Tribut (tribune sud) a ainsi démarré et le nouvel équipement sera livré en septembre 2019. Sur le site de la Licorne, la transformation du complexe connaîtra une nouvelle concrétisation d'importance avec la mise en service du nouveau stade d'athlétisme comprenant une piste de 400 mètres et de 8 couloirs. En outre, seront menées les études visant la réhabilitation des équipements dédiés aux sports de raquette. Les salles de sport continueront à voir leurs travaux d'isolation et de couverture se succéder pour renforcer la qualité de l'accueil des sportifs.

En ce qui concerne les équipements aquatiques, la direction des sports poursuivra en 2019 le développement des activités (aquados, aquagym et aqua training) qui remportent un vif succès. Les soirées circuit training seront désormais organisées en alternance à la piscine Paul Asseman et à la piscine Georges Guynemer. Conformément à sa vocation principale de piscine ludique, la piscine Guynemer proposera en outre tous les mercredis des thématiques spécifiques d'animation (après-midi Halloween, Noël, chasse aux œufs, etc.).

La Ville poursuivra également son soutien au développement du sport par l'accompagnement financier des associations via des subventions de fonctionnement et des aides exceptionnelles dans le cadre de projets spécifiques ou d'événementiels.

En matière culturelle, l'année 2019 verra l'ouverture dès le printemps de la nouvelle bibliothèque, dotant le centre-ville d'un équipement de référence au niveau de l'agglomération, en lieu et place de la bibliothèque de quartier Benjamin Morel. Le nouvel équipement, proposera 80.000 documents en accès direct et offrira des espaces nouveaux et augmentés. L'aménagement du jardin des arts, qui sera réalisé également en 2019, parachèvera l'écrin de la bibliothèque. L'année 2019 donnera également lieu à la création d'un nouveau point lecture en quartier de la Basse Ville, au sein de la maison de quartier, en remplacement de la bibliothèque de la basse ville.

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique fera l'objet en 2019 d'une étude de programmation qui aura pour objet de définir un programme d'ensemble pour les bâtiments abritant les activités d'enseignement et de répétition dans l'objectif de faciliter et d'appuyer, le moment venu, le dossier de demande de classement du CMAD en conservatoire à rayonnement départemental.

Dès l'année prochaine, le bâtiment C du campus de l'esplanade fera l'objet de travaux pour permettre le transfert de cours en provenance du site Bizet, ce qui permettra de poursuivre l'opération de regroupement progressif sur un site unique des activités du conservatoire.

En ce qui concerne **les politiques éducatives**, le budget de l'année 2019 sera nécessairement impacté par la position adoptée par les parents d'élèves lors de la votation du 26 janvier 2018, en faveur d'un retour à la semaine scolaire sur 4 jours, mettant, en conséquence, fin à l'organisation précédemment en place d'une semaine comprenant une demi-journée libérée (après-midi du mardi ou du jeudi selon les quartiers, durant laquelle des ateliers éducatifs étaient proposés aux enfants).

Les métiers de la direction de l'enfance ont été à cette occasion remaniés, de telle sorte que les agents spécialisés des écoles maternelles interviennent désormais durant la pause méridienne des petits, assurant une continuité éducative particulièrement appréciée des enfants et des familles. En contrepartie de cet investissement nouveau, elles sont déchargées de l'accueil périscolaire du matin, confié désormais aux animateurs, et de l'entretien des parties communes des écoles maternelles, pris en charge par les agents d'entretien.

Les ateliers éducatifs des mardi et jeudi après-midi ont logiquement disparu à la rentrée de septembre 2018. En revanche, la Ville s'est engagée dans l'élaboration d'un programme éducatif de qualité pour le mercredi matin, dans le cadre du label « plan mercredi » du Ministère de l'Education Nationale, qui entraîne notamment une augmentation de la prestation de service ordinaire (PSO) versée par la Caisse d'allocations Familiales. Conçues dans une logique de loisirs, de découverte et de pratiques, les activités du mercredi pourront être d'ordre culturel, artistique, manuel, environnemental, numérique ou encore sportif. Elles font l'objet d'un effort conjoint avec la direction des sports, la direction de la culture et des relations internationales et la Maison de l'Europe. Ce plan mercredi sera intégré au Projet éducatif de territoire, en cours de construction avec les communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck, et qui fera l'objet d'une convention avec l'Etat.

Des ateliers linguistiques seront également proposés, par cycles de 6 semaines, à l'ensemble des enfants, le mardi soir après l'école, qui devient un temps non contraint par les devoirs, en partenariat avec la Maison de l'Europe qui mettra à disposition de la Ville des animateurs qualifiés en néerlandais et en anglais. Dès le démarrage, le succès rencontré a amené à proposer également des ateliers dans certaines écoles le lundi et/ou le jeudi, afin de pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes des familles.

Enfin, un travail partenarial avec l'Education Nationale a été enclenché afin de préparer la création à la rentrée de septembre 2019 de classes maternelles bilingues (français néerlandais). Les postes d'enseignant nécessaires seront mis à disposition par les services de l'Education Nationale, tandis que la Ville dotera ces classes d'une ATSEM de langue néerlandaise.

L'action développée en faveur de la **Jeunesse** sera, cette année encore, plus que jamais, marquée par la recherche de l'individualisation de la réponse apportée aux problématiques des jeunes, afin que ceux-ci puissent trouver auprès de la Ville comme de ses partenaires, une aide et un accompagnement adaptés à leur situation personnelle. Les « Parcours de réussite » sont ainsi la pierre angulaire de cette mise en complémentarité et en cohérence des divers dispositifs existants.

Afin de faciliter les démarches des jeunes qui recherchent un job saisonnier l'été, les services de la Ville, de la CUD, et de l'Aduges organiseront ensemble en février, un temps fort des parcours de réussite avec la tenue d'un « job dating » qui simplifiera les démarches des jeunes en leur évitant de multiplier les dossiers et les entretiens.

Début 2019, les locaux de la Mission Jeunesse situés Rue de la Maurienne pourront accueillir, en lien avec le départ des équipes de la direction de l'Enfance pour les anciens locaux de l'AGUR quai des Hollandais, un espace dédié à l'information et à l'orientation des jeunes, ainsi que des permanences de partenaires professionnels de la Jeunesse. Ce centre de ressources concentrera ainsi en un lieu unique une première palette regroupée de réponses à l'attention des jeunes.

La Mission Jeunesse continuera en 2019 à porter une attention particulière au développement des cultures urbaines et émergentes, à l'accompagnement des projets des jeunes, et à leur implication dans la vie de la cité, au travers de l'animation des outils de démocratie participative qu'elle a mis en place, notamment les 18 / 20, et la Passerelle. C'est dans cet esprit que les « Rencontres AJT » 2019, programmées pour le mois de mars et dont le thème sera l'emploi des jeunes, ont cette année fait l'objet de temps de travail et de concertation préparatoires avec les jeunes dunkerquois et les jeunes de villes partenaires qui seront présents à Dunkerque en mars prochain.

En matière de **logement**, la Ville poursuivra la mise en œuvre de la **démarche de cotation de la demande du logement social**, dans un cadre de travail formalisé avec les partenaires que sont les bailleurs sociaux, au travers d'une charte de la cotation. Equité, transparence et définition de priorités comme le lien emploi/logement, l'urgence sociale, l'inadaptation du logement actuel, l'environnement ainsi que la dynamique de parcours résidentiel, seront désormais les lignes directrices de l'action municipale en la matière. En application de la loi ELAN votée, l'année 2019 verra le démarrage des travaux pour une extension de cette démarche à l'échelle communautaire, la Ville ayant été pionnière en la matière.

De même, toujours sur le plan de l'expérimentation, l'année 2019 verra se poursuivre le déploiement du dispositif « **Louer pour l'emploi** » au bénéfice des jeunes travailleurs souhaitant se loger dans le parc privé, même pour des personnes en contrats de courte durée et à durée déterminée. Un accompagnement des bailleurs privés a été mis en place afin de lever tous les obstacles à l'accès de ce public dans le parc privé. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la convention Action Logement.

Sur le champ de l'habitat insalubre, l'intervention municipale, restructurée pour mieux se déployer sur l'ensemble de la commune de Dunkerque, Saint-Pol et Fort Mardyck, dans une articulation renouvelée avec la CUD et la CAF, se poursuivra avec attention.

Sur le champ de la prévention des expulsions, le cadre partenarial ayant été rebâti avec les bailleurs sociaux dans le cadre d'une convention spécifique en 2018, l'objectif de limiter le nombre d'expulsions par un travail en amont guidera l'action municipale en 2019.

Enfin, dans le cadre du programme de renouvellement urbain, la priorité en 2019 sera à l'accompagnement social des ménages appelés à être relogés, que ceux-ci soient en logement social ou en hébergement spécifique.

Sur les champs de la **solidarité et du vivre ensemble**, le partenariat avec l'ADUGES continuera d'être déployé sur les champs de la convention signée en 2016, avec le souci constant d'offrir services, animations et accompagnement des habitants dans un cadre qui réponde toujours mieux aux besoins des habitants, y compris des personnes les plus fragiles : jeunes, personnes en insertion, séniors,...

De même, en 2019 comme en 2018, les associations pourront bénéficier du nouveau **pôle de ressources porté par la Maison de la Vie Associative, intégrée dans l'ADUGES** depuis le 1^{er} juillet 2017, de façon à proposer, là encore, une offre unique et cohérente en direction des acteurs associatifs.

Afin de garantir une relation équilibrée et dynamique avec le monde associatif, l'année 2019 verra se concrétiser les chantiers inscrits dans la **charte d'engagement réciproque Ville – associations qui a été votée par le conseil municipal du 27 septembre 2018**. Ainsi, parmi ces chantiers : agenda numérique participatif et partagé entre associations, annuaire numérique commun, relais par les canaux de communication de la Ville des actions portées par les associations, démarche de travail pour favoriser la participation de tous (personnes vulnérabilisées, fragilisées, réfugiés, personnes en situation de handicap, personnes isolées, ...) aux manifestations et structures culturelles, sportives et de loisirs proposées sur le territoire, réflexion autour d'une interface de mutualisation associative, notamment pour permettre des appuis logistiques et prêts de matériel entre associations, ouverture d'un espace de valorisation aux associations désireuses de mieux faire connaître leur action dans le cadre du festival « Tous acteurs pour Dunkerque », mise en place d'un temps ressource dédié à la vie associative au sein duquel seront réunis des acteurs clefs pour les associations,...

Enfin, en 2019, le **Centre Communal d'Action Sociale**, qui a adopté en mai 2017 une feuille de route pour les années 2017 – 2020, poursuivra son action au service de tous les Dunkerquois et notamment des plus fragiles, avec une volonté de **développer des synergies avec les acteurs associatifs du territoire**. L'objectif est là encore de garantir la construction de réponses cohérentes en réponse aux besoins des habitants, que ces réponses soient mises en œuvre par le CCAS ou par ses partenaires. Le CCAS poursuivra l'amélioration de l'accueil des usagers dans ses antennes, notamment dans la nouvelle antenne de Malo-Rosendaël qui sera ouverte en mai 2019 ainsi que la rénovation de ses dispositifs pour mieux répondre aux besoins. Ainsi, le Revenu Minimum Etudiant, transformé en juin 2018, a été repensé pour répondre davantage à la fois à une logique d'aide aux projets étudiants et à la fois d'aide aux étudiants en difficulté. Il s'agit là d'une nouvelle contribution aux parcours de réussite dédiés aux jeunes qui prendra tout son essor en 2019.

La nécessité de travailler sur l'accès à l'emploi des personnes les plus vulnérables se traduira en 2019 par une action partenariale renouvelée avec Entreprendre Ensemble, notamment dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat qui sera construite durant le 1^{er} semestre 2019. Elle s'accompagnera d'un travail en profondeur sur l'accueil des usagers dans les antennes rénovées : celle de Petite-Synthe qui intégrera l'antenne de la bibliothèque municipale et celle de Dunkerque-centre qui s'installera en Basse-Ville.

C) GOUVERNER LA CITE AUTREMENT

Gouverner autrement, c'est faire vivre de manière active la démocratie locale, consulter les citoyens, les faire participer aux décisions qui concernent leur quotidien. C'est aussi leur permettre de s'impliquer directement dans l'action publique.

Cette ambition se réalise également à travers les **Fabriques d'Initiatives Locales**, spécifiques à chaque quartier ou à l'échelle de toute la ville, et ouvertes à tous les habitants. Elles permettent de confronter des points de vue, co-produire des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre, comme par exemple la modification des plans de circulation à Rosendaël ou à Malo-les-bains ou la signature de contrats d'îlots au Banc vert ou à l'île Jeanty. Si l'année 2018 a vu s'achever des Fabriques d'Initiatives Locales ou certaines étapes de FIL (FIL Mobilités de Malo, FIL Ile Jeanty à Dunkerque Centre, FIL Banc Vert-Louis XIV à Petite-Synthe), d'autres se poursuivront en 2019 comme les FIL Glacis et FIL Basse Ville à Dunkerque Centre, FIL Passons au vert à Rosendaël, FIL Fort de Petite-Synthe ou FIL Nature en Ville à l'échelle de toute la ville,...). Enfin, d'autres verront le jour durant l'année 2019, notamment à Rosendaël sur le quartier de la Tente verte ou à Malo sur l'Avenue de la Mer.

Par ailleurs, le dispositif « **Volontaires pour Dunkerque** », adopté en 2016, va poursuivre son déploiement en 2019, notamment par l'animation de la plateforme numérique « J'agis pour Dunkerque » qui a dépassé les 280 personnes volontaires et la soixantaine d'organismes (associations, collectifs d'habitants) qui proposent des missions. Ce « pouvoir d'agir » des habitants continuera de se développer autour de 3 ressorts que sont la proximité, l'urgence-et situations exceptionnelles et l'évènementiel, afin de faire vivre cette solidarité caractéristique du territoire communal et de permettre à chacun d'être contributeur de l'action publique.

L'ensemble de cette dynamique de participation et de capacité d'actions redonnée aux habitants au bénéfice de la vie dans la cité a été valorisée et approfondie lors de la **première édition de "Tous acteurs pour Dunkerque"** qui s'est tenue du 19 au 26 mai 2018, notamment avec un pique-nique géant Place Jean Bart qui a marqué ce premier "Tous acteurs pour Dunkerque". La seconde édition aura lieu du 8 au 16 juin 2019 et sera structurée sur la base de 4 piliers (j'agis, je réfléchis, je participe, je partage des moments de convivialité avec d'autres). Elle intégrera pleinement les Journée d'Actions Volontaires qui en seront à leur 3ème année, l'année 2018 ayant vu plus de 30 actions menées et 200 personnes y participer.

Enfin, la relation aux habitants continuera de se moderniser en 2019 comme cela l'a été en 2018, avec l'enrichissement des fonctionnalités du kiosque famille, les inscriptions en ligne pour les activités "sport pass" ou pour les rendez-vous pour les passeports et cartes d'identité, la restructuration de l'aide aux démarches administratives, le suivi des interpellations des usagers ou la formation de plus de 600 agents sur le thème de la relation à l'habitant pour en améliorer la qualité.

En conclusion, 2019 verra la Ville évoluer dans un contexte national à la fois nouveau (avec notamment la contractualisation avec l'Etat qui encadre l'évolution des dépenses de fonctionnement de la collectivité, mais aussi la réforme annoncée de la fiscalité locale tenant compte de la suppression progressive de la taxe d'habitation) et contraint (avec entre autre, des mesures nationales qui impactent directement les dépenses personnel de la Ville, des dotations qui continuent de baisser pour la Ville de Dunkerque, et des coûts des énergies qui augmentent). Dans ce cadre, la Ville va continuer à mener une gestion rigoureuse et saine afin que tous les habitants puissent bénéficier de la concrétisation des actions, des projets et des objectifs du plan d'actions municipal.

FINANCES

4.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134925-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018 - ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

CULTURE. ARTS VISUELS/ARTS PLASTIQUES/IMAGE/DESIGN

CULTURE

N°Dossier	N° Tiers	Nom de l'association	env.	Imputation	Objet de la demande	Montant
2018_00234	4582	CLUB DES CINEASTES AMATEURS DUNKERQUOIS	4370	65 6574 33	Subvention de fonctionnement	250,00

CULTURE. EQUIPEMENTS CULTURELS ASSOCIATIFS

CULTURE

N°Dossier	N° Tiers	Nom de l'association	env.	Imputation	Objet de la demande	Montant
2018_00028	3772	LE CHATEAU COQUELLE	26322	65 6574 33	Subvention de fonctionnement	2 300,00

CULTURE. MUSIQUE

CULTURE

N°Dossier	N° Tiers	Nom de l'association	env.	Imputation	Objet de la demande	Montant
2018_00029	4628	ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE DUNKERQUE	26322	65 6574 33	Subvention de fonctionnement	3 384,00

ENVIRONNEMENT ECOLOGIE URBAINE

ENVIRONNEMENT ECOLOGIE URBAINE

N°Dossier	N° Tiers	Nom de l'association	env.	Imputation	Objet de la demande	Montant
2018_00240	4626	ASS MAISON DE L ENVIRONNEMENT	26232	65 6574 255	Subvention de fonctionnement FIL Rosendael	1 375,00

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018 - ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

MARDYCK

MARDYCK

N°Dossier	N° Tiers	Nom de l'association	env.	Imputation	Objet de la demande	Montant
2018_00384	168	ACPG CATM MARDYCK	4374	65 6574 025	Subvention de fonctionnement	1 200,00
2018_00386	6545	CLUB COUTURE ET CREATIONS	4374	65 6574 025	Subvention de fonctionnement	600,00
2018_00383	7453	EXPRESSION ARTISTIQUE MARDYCKOISE	4334	65 6574 311	Subvention de fonctionnement	2 700,00
2018_00385	9484	UNION SPORTIVE MARDYCKOISE LES DAUPHINS	4380	65 6574 40	Subvention de fonctionnement	400,00

TOURISME ECONOMIE COMMERCE

TOURISME ECONOMIE COMMERCE

N°Dossier	N° Tiers	Nom de l'association	env.	Imputation	Objet de la demande	Montant
2018_00097	4122	OFFICE DU TOURISME DUNKERQUE DUNES DE FLANDRE	4326	65 6574 95	Subvention de fonctionnement	42 800,00

ETAT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT CM DU 22 NOVEMBRE 2018

SUBVENTIONS PRO (PERIMETRE RAVALEMENT OBLIGATOIRE) Ravalement de facade

Organisme bénéficiaire	Montant	Imputation
Crédit Mutuel du Nord - 17 place du Palais de Justice / 2 rue Albert 1er	8 830,00 €	20422.01

Aides aux entreprises dans le cadre du FISAC

Organisme Bénéficiaire	Montant	Imputation
Enseigne "La MIE CALINE" - 28 Bd Alexandre III - Mr Frédéric Bayard	1 597,00 €	20422.94

FINANCES

5.- Admissions en non-valeur

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Après avoir pris connaissance des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par Monsieur le Receveur Percepteur Municipal en vue des admissions en non-valeur des créances,

Considérant que ces créances ne paraissent pas susceptibles de recouvrement,

Le Conseil Municipal propose de mettre en non-valeur les sommes désignées dans l'état annexé à la présente délibération,

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134923-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Exercice 2015

N° Titres	Montants
T-3991	124,88
T-5893	162,96
T-7049	93,12
T-7674	93,12
TOTAL	474,08 €

Exercice 2016

N° Titres	Montants
T-3131	117,02
T-4423	48,24
T-4509	43,94
T-6450	18,63
T-6503	108,96
T-6650	102,2
T-6721	135,84
T-7703	170,4
T-775	101,4
T-6528	123,77
TOTAL	970,40 €

Exercice 2017

N° Titres	Montants
T-1357	163,59
T-1573	39,33
T-1642	114,62
T-1915	118,86
T-3003	1,68
T-3069	7,08
T-3093	252,04
T-3218	89,4
T-3312	130,18
T-4047	55,89
T-4126	99,06
T-4159	189,23
T-4306	51,6
T-4328	155
T-4428	135,84
T-4504	95
T-553	45,54
T-5629	191,9
T-5959	509,5
T-613	120,28
T-6956	176,94
T-765	30,96

T-7852	56,4
T-845	90,56
T-1674	133,41
T-3095	3,77
T-633	130,23

TOTAL 3 187,89 €

Exercice 2018

N° Titres	Montants
T-200035	195,00
T-1717	48,60
T-3119	27,00
T-447	61,20

TOTAL 331,80 €

TOTAL GENERAL 4 964,17 €

CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR : **4 436,19 €**

PERTES IRRECOUVRABLES ETEINTES : **527,98 €**

BUDGET 01 - VILLE

Exercice 2015

Poursuite sans effet 474,08

Exercice 2016

clôture insuffisance actif sur RJ-LI 123,77

Poursuite sans effet 846,63

Exercice 2017

clôture insuffisance actif sur RJ-LI 267,41

Poursuite sans effet 2 920,48

Exercice 2018

clôture insuffisance actif sur RJ-LI 136,80

Poursuite sans effet 195,00

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL (tous exercices confondus)

clôture insuffisance actif sur RJ-LI 527,98

Poursuite sans effet 4 436,19

4 964,17 €

FINANCES

6.- Garanties d'emprunts accordées au Cottage Social des Flandres - Réaménagement de 8 prêts

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Pour permettre au secteur logement social de poursuivre son développement, les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et consignations), ont mis en place un programme permettant aux bailleurs sociaux, en l'occurrence le Cottage Social des Flandres, de procéder à l'étalement de la dette sous certaines conditions, favorisant leur solidité financière et le respect des échéances.

Cela concerne 8 prêts initialement garantis par la Commune de Dunkerque.

Pour ces 8 prêts, le réaménagement consiste à l'allongement de leur durée d'amortissement de 10 ans, ainsi qu'à différentes modifications financières qui figurent dans l'Annexe « **Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations** »

Article 1 :

La commune de Dunkerque réitère sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés référencés en annexe « **Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations** » selon les conditions définies à l'article 3, contractés par le Cottage Social des Flandres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans l'annexe précitée, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés, la commune de Dunkerque s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'à complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se sera pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « **Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations** » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes des Prêts Réaménagées à taux révisables indexés sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites Lignes des Prêts Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts Réaménagées référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0.75%.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir adopter ces dispositions.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134924-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

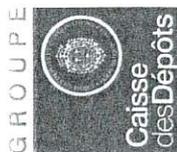
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du 21.12.2018.

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000203324 - LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	81401	1030618	155 585,87	0,00	0,00	100,00	0,00	16,00 : 6,000 / 10,000	01/04/2019	A	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DR	-1,450	---	---	---
-	81401	0937562	80 915,50	0,00	0,00	100,00	0,00	13,00 : 3,000 / 10,000	01/05/2019	A	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DR	-2,159	---	---	---
-	81401	0457536	649 102,47	0,00	0,00	100,00	0,00	21,00 : 11,000 / 10,000	01/05/2019	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DR	-1,650	---	5,300	---
-	81401	0438580	369 943,31	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/02/2019	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DR	-1,664	---	5,300	---
-	81401	0438579	258 888,14	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/02/2019	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DR	-1,664	---	5,300	---
-	81401	0437703	301 362,15	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/12/2018	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DR	-1,664	---	5,300	---



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000203324 - LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	81401	0437699	304 822,41	0,00	0,00	100,00	0,00	20,00 : 10,000 / 10,000	01/12/2018	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DR	-1,664	---	5,300	---
-	81401	0419748	479 523,79	0,00	0,00	100,00	0,00	19,00 : 9,000 / 10,000	01/10/2018	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DR	-1,664	---	5,300	---
Total			2 600 143,64	0,00	0,00													

Ce tableau comporte 8 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'éleve à : 2 600 143,64€
Montants exprimés en euros
Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 12/07/2018

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

ACTION FONCIÈRE

7.- Dunkerque - Site Lamartine - désaffectation et déclassement du domaine public.

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La ville a acquis le site de l'ancien collège Lamartine auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque, conformément à la délibération adoptée par le conseil municipal du 22 mai 2018, dans le cadre du plan de valorisation du patrimoine.

Ce bien, situé 49 Place du Général de Gaulle, cadastré XT 322 et 324, pour des surfaces au sol et selon cadastre respectivement de 979m² et 29m², est libre d'occupation.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater que le bien sus-désigné n'est plus affecté au public ou à un service public ;
- décider son déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document afférent aux présentes.

Avis favorable en date du 05/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134919-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

Département :
NORD LILLE

Commune :
DUNKERQUE

Section : XT
Feuille : 000 XT 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

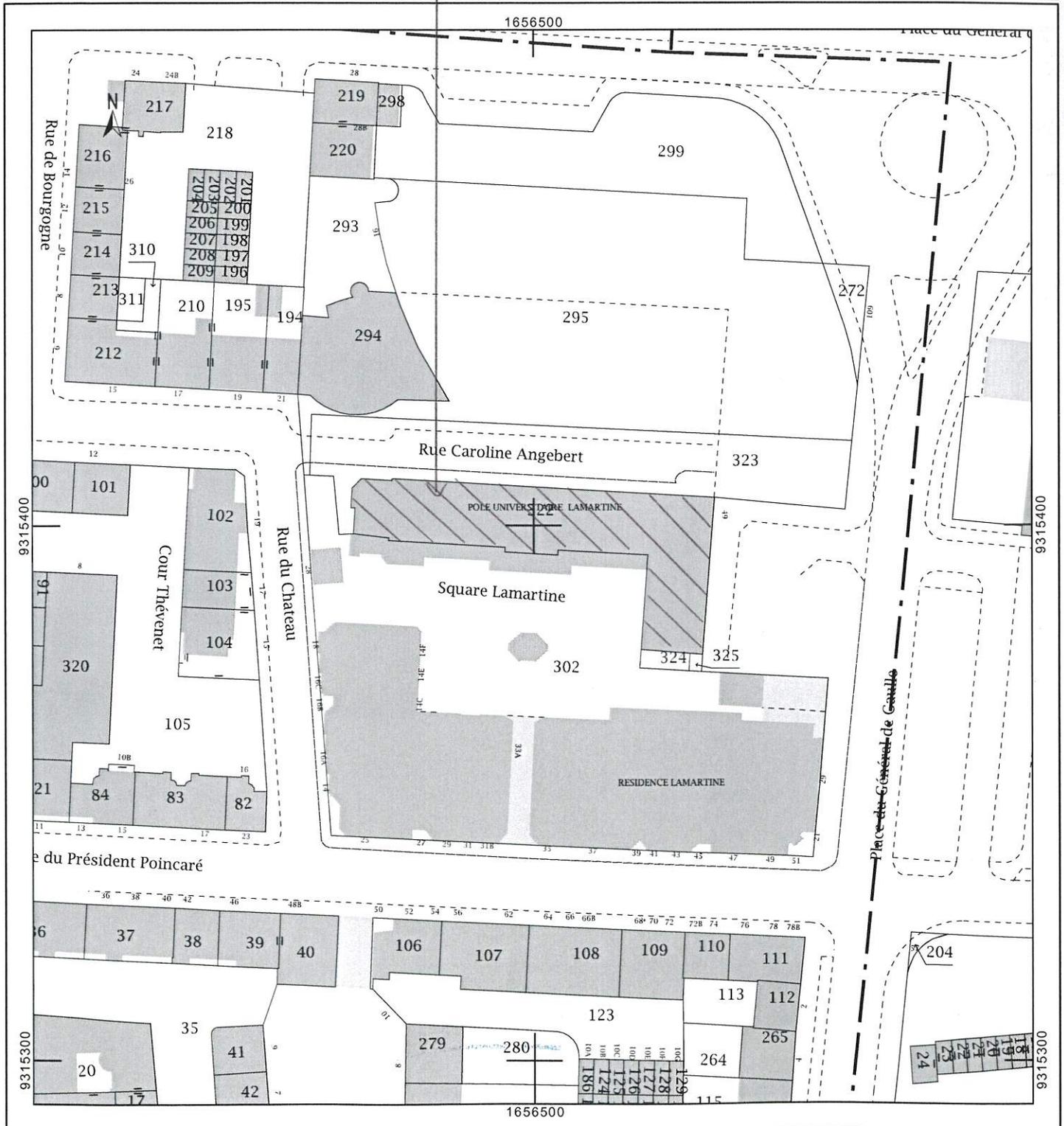
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DUNKERQUE
37 RUE SAINT-MATTHIEU 59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.66.10 -fax 03.28.22.66.06
cdf.dunkerque@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Volumen(s) à extraire de cet
ensemble immobilier*



ACTION FONCIÈRE

8.- Dunkerque - ancienne bibliothèque Benjamin Morel - désaffectation et déclassement

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 23 novembre 2017, le conseil municipal a autorisé la cession de l'ancienne bibliothèque Benjamin Morel, ainsi que de la colonne de logements attenante, au profit de la SAS RMV ou de son substitué.

L'acquéreur a souhaité que la vente ait lieu en deux temps, afin de prendre en compte les délais de libération des lieux.

Aussi, le conseil municipal a décidé le 22 mai 2018 :

- la vente de la colonne de logement (réalisée le 10 juillet 2018)
- la vente du site de l'ancienne bibliothèque Benjamin Morel,

Sous conditions suspensives, notamment la désaffectation et le déclassement du domaine public.

Pour mémoire, le projet de l'acquéreur est :

- bibliothèque Benjamin Morel : réalisation de 10 logements : 3 T2 (40, 40 et 55m²) ; 5 T4 (70, 80, 100 et 150m²) et 2 T5 (120 et 150m²) – avec création de 3 terrasses au 2^{ème} étage
- colonne de logements : réalisation de 5 logements (un par étage) et création de 3 parkings en sus du garage existant.

L'acquéreur se réserverait la possibilité de créer, sur un niveau voire un niveau et demi, des surfaces à usage de bureaux dans le bâtiment bibliothèque, avant dépôt définitif du permis de construire.

Le site de l'ancienne bibliothèque, rue Benjamin Morel, bâti et non bâti, cadastré XN278 pour une superficie de 665m², est libéré au plus tard le 20 novembre 2018.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater sa désaffectation, celui-ci n'étant plus affecté au public ou à un service public ;
- décider le déclassement dudit site du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) à signer tout document afférent à ces désaffectation et déclassement, et qui en sont la conséquence.

Avis favorable en date du 05/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134918-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

Département :
NORD LILLE

Commune :
DUNKERQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DUNKERQUE
37 RUE SAINT-MATTHIEU 59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.66.10 -fax 03.28.22.66.06
cdif.dunkerque@dgfip.finances.gouv.fr

Section : XN
Feuille : 000 XN 01

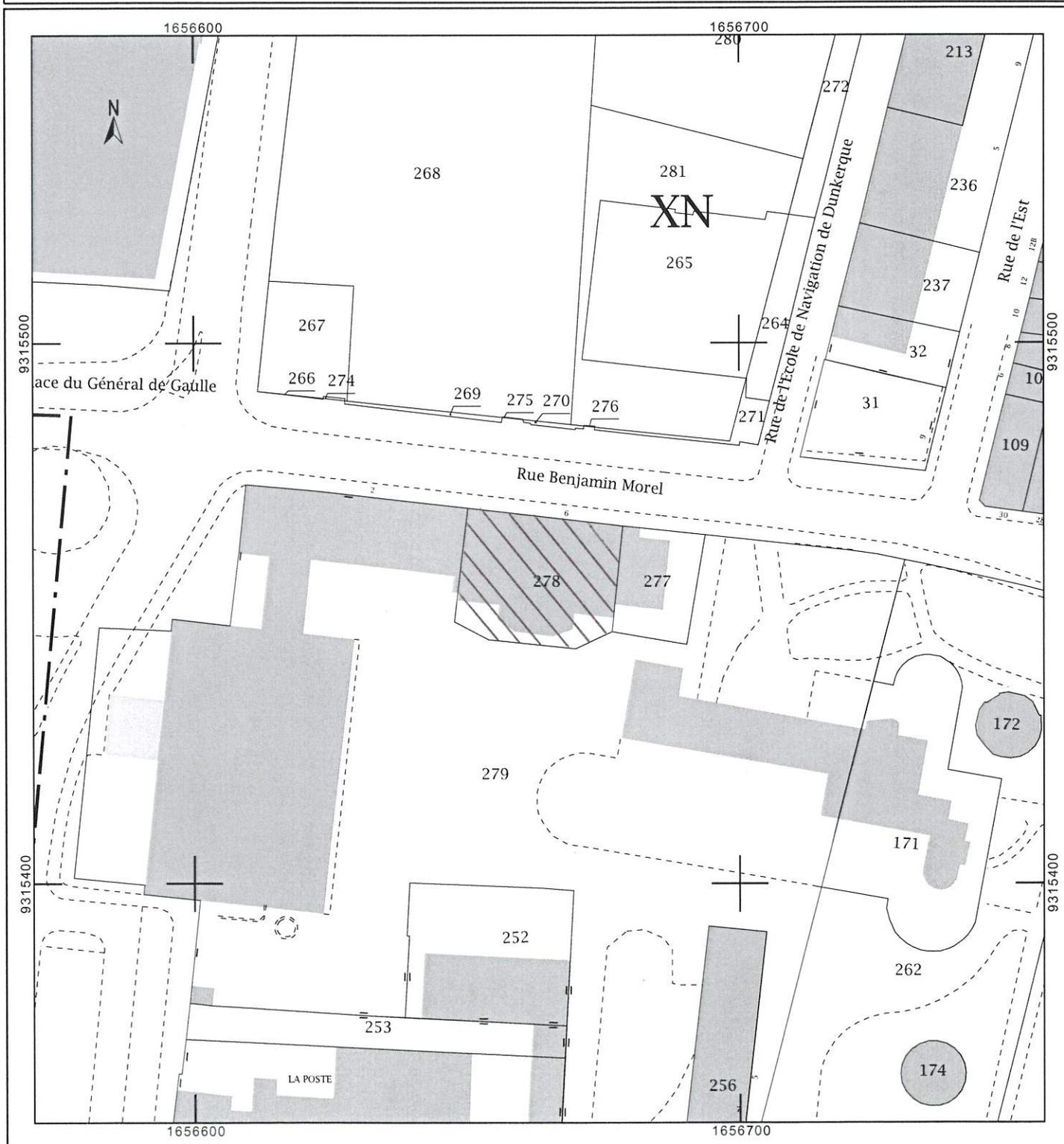
Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ACTION FONCIÈRE

9.- Petite-Synthe- 18 Place Louis XIV - désaffectation et déclassement du domaine public.

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Adjoint au Maire

La ville est propriétaire d'un bien sis à Dunkerque Petite-Synthe, 18 Place Louis XIV, cadastré 460AN142, d'une superficie au sol et selon cadastre de 199m².

Il était occupé auparavant par un commissariat de police.

Ce bien est désormais libre d'occupation.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater que ledit immeuble bâti et non bâti n'est plus affecté au public ou à un service public ;
- décider le déclassement dudit bien du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) au Maire à signer tout document afférent à ces désaffectation et déclassement.

Avis favorable en date du 05/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134920-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

Département :
NORD LILLE

Commune :
DUNKERQUE

Section : AN
Feuille : 460 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 15/10/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

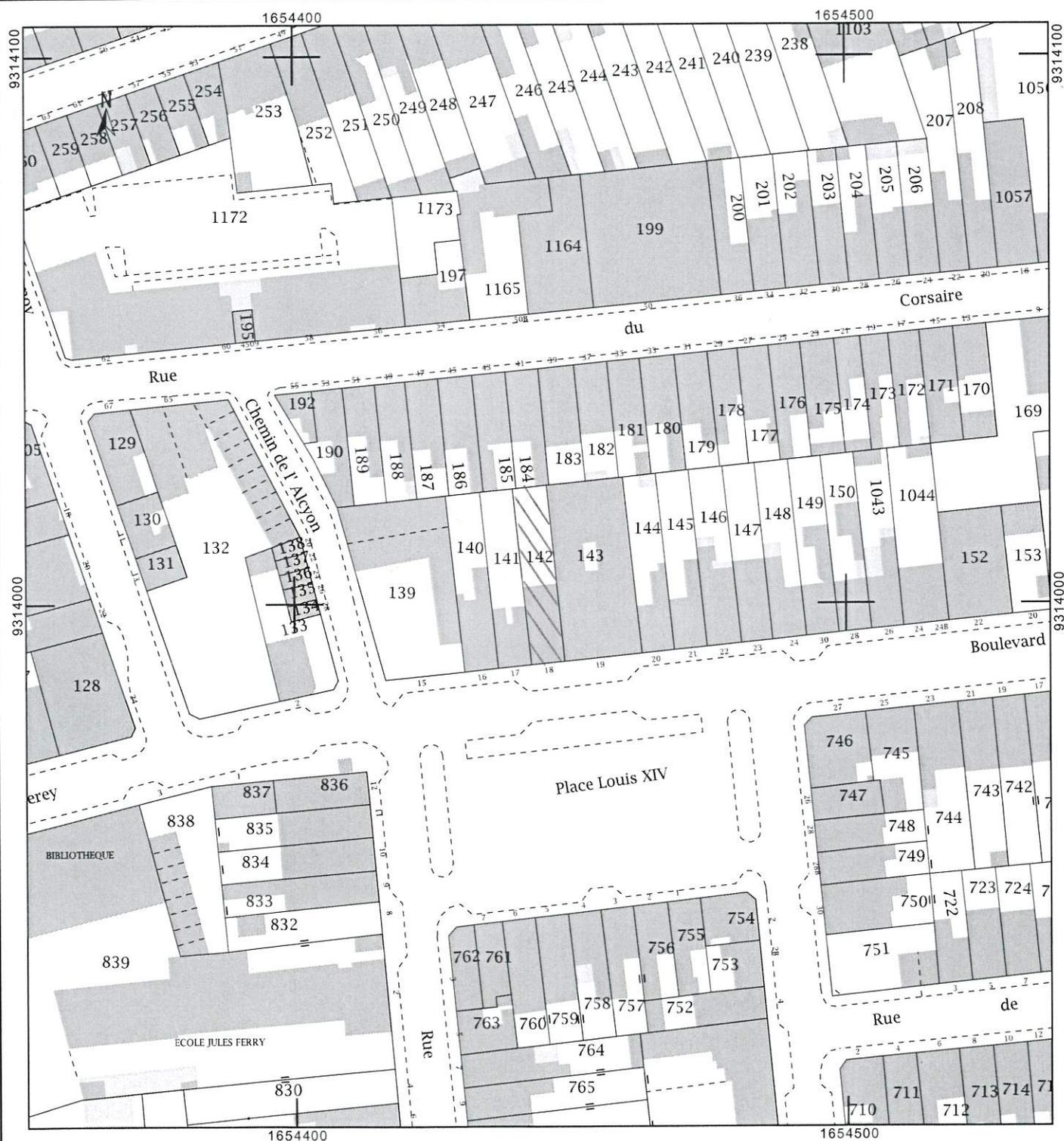
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DUNKERQUE
37 RUE SAINT-MATTHIEU 59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.66.10 -fax 03.28.22.66.06
cdif.dunkerque@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



ACTION PETITE ENFANCE

10.- Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

Rapporteur : Monsieur Yves PANNEQUIN, Adjoint au Maire

Le plan d'action 2018/2021 est le suivant :

1 – Les partenaires s'engagent à maintenir l'offre de service existante en matière d'accueil des tous petits, de l'enfance, et des jeunes et d'augmenter le nombre de places en accueil collectif afin de répondre aux besoins de garde des familles dunkerquoises à savoir :

→ Pour l'Association ADUGES :

* Actions concernant les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) :

- Transfert du LAEP Basse Ville à la maison de quartier Soubise et développement de ce service sur le secteur.

- Fusion des LAEP :
- Pasteur et Pont Loby
- Méridien, Rosendaël et Tente Verte
- Glacis et Timonerie

* Accueil de loisirs : l'Aduges connaissant depuis quelques mois une baisse de la fréquentation des enfants sur la tranche d'âge 6/17 ans dans les accueils de loisirs, une contractualisation à la baisse du nombre d'heures à réaliser, par enfant, dans les différents ASLH a été négociée avec la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, ce nombre d'heures détermine, le montant des subventions.

*Réservation de places de crèches : la communauté Urbaine de Dunkerque en tant qu'employeur a contractualisé avec la CAF la réservation pour ses salariés de 14 places, réparties au sein des multi accueils et de la crèche familiale de l'Aduges. Afin d'adapter l'offre à la demande, une nouvelle répartition des places conventionnées entre la CUD et l'Aduges a été proposée par l'association :

- Multi Accueil Soubise les Touts Petits : 9 places
- Multi Accueil du Grand Large : 1 place
- Multi Accueil de la Tente Verte : 1 place
- Multi Accueil du Banc Vert : 1 place
- Crèche Familiale : 2 places

→ Pour la commune de Dunkerque :

*La ville a, en juin 2017, dénoncé la convention la liant à l'Hôpital maritime de Zuydcoote, mettant fin à la réservation de berceaux qu'elle détenait depuis quelques années en son sein.

Les places d'accueil pour les familles qui disposaient d'un contrat jusqu'en 2018 ou 2019 ont continué à être financées jusqu'à l'échéance du contrat et les familles en attente de place ont été dirigées vers l'Aduges. A ce jour, une seule famille est encore en contractualisation pour une place avec la structure jusqu'en mars 2019, date à laquelle la ville mettra donc fin définitivement au conventionnement avec la crèche de Zuydcoote.

* Suite aux résultats de la votation des parents sur la nouvelle organisation scolaire à la rentrée 2018 les enfants retournent à l'école 4 jours par semaine depuis septembre. Cette nouvelle organisation a engendré des changements dans les horaires de travail des différents corps de métiers de la direction de l'enfance et des modifications de labélisation des structures de loisirs.

C'est ainsi que les accueils périscolaires du matin en maternelle encadrés désormais par des animateurs diplômés et non plus des ATSEM feront l'objet d'une déclaration à la DDCE qui générera

des subventions pour la ville de Dunkerque dans le cadre de la prestation de service ordinaire.

Les accueils de loisirs Peguy /Jaurès, Neptune, Trystram et Kléber prennent parallèlement l'appellation d'accueil extrascolaire à la journée le mercredi.

* Dans le cadre de la mise en place du plan mercredi, le poste de coordinateur des temps d'accueil périscolaire, évolue en poste de coordinateur du plan mercredi : (mise en place du plan, coordination, suivi et bilan).

→ Pour la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer :

* Perspective de transformation de la Halte-garderie Marcel Broutin en multi accueil.

* Allongement du temps de travail du poste de coordinateur enfance de 0,2 à 0,5 ETP.

* Dans le cadre de la mise en place du plan mercredi, transformation du poste à 0,5 ETP du coordinateur des TAP en poste coordinateur jeunesse. Cette transformation fait suite à la ré-organisation de la semaine scolaire à Saint-Pol-Sur-Mer dont les écoliers retournent à l'école 4 jours par semaine suite aux résultats de la votation des parents.

La Ville organisera parallèlement à la demande des familles un accueil extrascolaire le mercredi matin de 7h30 à 12h30 à l'école Vancauwenberghe.

* Développement des accueils de loisirs le mercredi et les petites vacances pour la commune et l'association Villenvie.

→ Pour la commune associée de Fort Mardyck :

* Création du multi accueil « les P'tits Mousses »

* Création d'un poste de coordinateur petite enfance à partir du 1^{er} Janvier 2019.

2 – Les partenaires s'engagent à diversifier les vecteurs de communication et d'information en direction des parents et des jeunes pour mieux les informer, mais aussi pour mieux les intégrer et ce, dès le démarrage dans la mise en place des projets éducatifs.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Valider le plan d'action 2018/2021

Avis favorable en date du 08/11/18 de la commission Education jeunesse et sport

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18

Identifiant de télétransmission:

059-200027159-20181122-lmc134806-DE-1-1

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

ECONOMIE TOURISME

11.- Dérogation du maire au repos dominical dans les commerces alimentaires pour l'année 2019

Rapporteur : Monsieur Bernard MONTET, Adjoint au Maire

Conformément à l'article L3132-26 du code du travail, le maire peut déroger au repos dominical dans les commerces en détail à raison de 12 dimanches par an au maximum.

Les territoires de Dunkerque et Saint Pol sur Mer étant classés en zone d'affluence touristique au sens de l'article L3132- 25 du code du travail, la dérogation du maire concerne uniquement les commerces proposant à la vente des denrées alimentaires.

Cette dérogation est soumise pour avis à l'assemblée délibérante.

Pour 2019, il est proposé d'autoriser les ouvertures des 9 dimanches ci-après :

- 13 et 20 janvier,
- 30 juin et 7 juillet,
- 1er,8,15,22 et 29 décembre.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Accepter ces dispositions,
- Autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Economie, tourisme, commerce, animation, sécurité

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134735-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

PERSONNEL**12.- Agents recenseurs - Rémunération**

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Le recensement rénové de la population a lieu annuellement ainsi que le prévoit la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité et le décret n°2003-485 relatif au recensement de la population.

Dans la commune, le maire prépare et réalise l'enquête de recensement. Il est chargé du recrutement, de la nomination et de la rémunération des agents recenseurs.

Il est demandé de fixer les conditions de rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

Pour un nombre de logements à recenser inférieur à 120 :

Séance de formation	15 € net
Tournée de reconnaissance	50 € net
Frais de déplacement	50 € net
Pénibilité du travail	100 € net
Bulletin individuel	1 € net
Bulletin logement	1 € net
Dossier adresse collective	0,40 € net
Fiche de logement non enquêté	0,40 € net

Pour un nombre de logements à recenser supérieur à 120 :

Séance de formation	15 € net
Tournée de reconnaissance	100 € net
Frais de déplacement	100 € net
Pénibilité du travail	200 € net
Bulletin individuel	1 € net
Bulletin logement	1 € net
Dossier adresse collective	0,40 € net
Fiche de logement non enquêté	0,40 € net

Ces tarifs s'appliqueront lors du prochain recensement et pour les recensements à venir.

La dépense sera imputée au crédit ouvert à cet effet au budget primitif de l'année et sera compensée par une dotation de l'Etat.

Avis favorable en date du 16/11/18 de la commission Finances et budget, Administration Générale

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134734-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

13.- Rapport annuel de développement durable

Rapporteur : Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, soumet les collectivités territoriales de plus de 50.000 habitants à l'obligation de présenter, à l'occasion des discussions budgétaires, un rapport portant sur les activités en matière de développement durable.

Ce rapport municipal expose annuellement des actions engagées par la collectivité s'inscrivant plus précisément dans le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ainsi que des transformations à l'œuvre dans son fonctionnement et son organisation.

La Ville de Dunkerque a donc rédigé le rapport en se basant sur l'expérience accumulée entre septembre 2017 et septembre 2018.

L'accent est mis sur les thématiques suivantes :

- Maîtriser l'énergie,
- Se déplacer,
- Se loger,
- Préserver son environnement,
- Participer à la vie publique,

avec des focus sur la période concernée et des zooms sur des actions particulières.

Avis favorable en date du 05/11/18 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

ADOPTE.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE
EXECUTOIRE A COMPTER DU 23/11/18
Identifiant de télétransmission:
059-200027159-20181122-lmc134921-DE-1-1
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Patrice Vergriete

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification.



**VILLE DE DUNKERQUE
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Septembre 2017 - Septembre 2018

S O M M A I R E

- 1) MAITRISER L'ÉNERGIE** P.2
- a. Contexte et objectifs
 - b. Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018
 - * Le plan Climat
- 2) SE DÉPLACER** P.8
- a. Contexte et objectifs
 - b. Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018
 - * Le plan déplacement administration
- 3) PRÉSERVER SON ENVIRONNEMENT** P.17
- a. Contexte et objectifs
 - b. Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018
 - * La nature en ville : l'atlas de la biodiversité communale et la démarche FIL nature en ville
 - * Plan 10 000 arbres
 - * Les jardins familiaux
 - * La présence de goélands en ville
- 4) PARTICIPER À LA VIE PUBLIQUE** P.34
- a. Contexte et objectifs
 - b. Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018
 - * La charte vie associative
 - * Les actions de l'Aduges
 - * La démarche Passons au Vert sur le quartier de Rosendaël
 - * Global Schools

MAITRISER L'ÉNERGIE

a. Contexte et objectifs

Le plan climat municipal, adopté le 22 mai 2018, est la contribution volontaire de la Ville de Dunkerque au plan climat air énergie territorial porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le plan d'actions municipal a inscrit cette volonté dans le volet « Faire des habitants des acteurs d'une ville en transition écologique » de la partie « Gouverner la cité autrement. Donner un nouveau souffle à la démocratie locale. Faire des choix responsables préparant l'avenir des générations futures ».

En cela, elle fait siens les objectifs de ce document qui traite de la baisse de la consommation énergétique, de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, la restriction des émissions de polluants atmosphériques de même que l'augmentation du recours aux énergies renouvelables.

En raison notamment tant de l'importance de son patrimoine que des effets de leviers dont elle dispose en termes de déplacements des agents municipaux et de l'accessibilité des services municipaux à ses usagers, la collectivité a un rôle indéniable en la matière.

b. Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018

La ville de Dunkerque s'est inscrite dans le dispositif de labellisation Cit'ergie et ce en vue de l'obtention de la reconnaissance Cap Cit'ergie. Ce document décrit le programme d'actions pour les quatre prochaines années dont la collectivité se dote sur les axes suivants : développement territorial, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergétique, mobilité, organisation interne et communication.

Si elle n'est plus contrainte par la législation d'effectuer un plan climat proprement dit la municipalité a entendu approfondir ses actions et de nouvelles pour accentuer la cohérence des engagements énergie-climat pris avec ses partenaires et plus encore vis-à-vis de la population.

Faire une ville durable nécessite de diminuer la vulnérabilité de la municipalité aux variations du coût des énergies fossiles – au regard notamment de son patrimoine important - et ainsi permettre une optimisation budgétaire répondant aux engagements financiers pris par la collectivité pour ce mandat. La diminution de l’empreinte carbone et la baisse des dépenses de fonctionnement vont de pair.

De même, il importera de mobiliser le territoire car construire au quotidien la « soutenabilité » d’un territoire passe par la mobilisation de chacun au quotidien. Relever le défi climatique et la précarité énergétique sont liés fortement. Nous ne faisons pas Dunkerque des prochaines années en lieu et place des habitants mais avec leur concours.

De ce fait, son intervention se décline via **deux axes** :

La collectivité éco exemplaire intègre la lutte contre le changement climatique dans la gestion de son patrimoine, dans son fonctionnement et dans l’exercice de ses compétences de maîtrise d’ouvrage comme : modernisation de l’échange public et lutte contre la pollution lumineuse, mise en œuvre d’une politique d’achat public, élaboration d’un plan éco mobilité, gestion naturelle des espaces verts, le réemploi des objets inutilisés...

La collectivité animatrice travaille avec les citoyens et acteurs locaux (économiques, associatifs, ...) pour prendre en compte les enjeux climat-énergie dans leur fonctionnement et activités au quotidien : accompagnement d’éco événements, lancement de la fabrique d’initiatives locales sur la nature en ville, développement des jardins collectifs, initiation au compostage...

Organisées autour de **cinq grandes orientations stratégiques**, les actions répertoriées constituent les déclinaisons opérationnelles de la démarche climat municipal, orientée vers le facteur 4 soit l’engagement de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d’ici 2050, en diminuant les consommations d’énergie fossile...

Planification du développement territorial :

Il s'agit notamment de la contribution municipale à l'élaboration de la planification territoriale en matière d'énergie, d'adaptation au changement climatique, de déplacements doux et d'urbanisme (axes du PLUIHD,...).

Quelques exemples d'actions :

- Définition de la politique climat/air/énergie :

Travailler sur la réduction des déchets à la source, améliorer le tri et la valorisation des matières...

A titre d'exemple, la ville de Dunkerque a mis en place dans les services administratifs des éco belles pour récupérer le papier, via la poste. Sur la période de janvier à avril 2018, près de 2 tonnes de papier ont été recyclé. La collectivité déploie également des sites de composteurs collectifs (comme à la maison de l'armateur, au parc Loubry, en mairie de Rosendaël...), dote les services de bioseaux pour récupérer les matières compostables et organise des sensibilisations au compostage.



- Planification territoriale en faveur du climat, de l'air et de l'énergie :

Promouvoir les transports collectifs par la refonte du réseau et le passage à sa gratuité en septembre 2018 dans l'ensemble de l'agglomération

Promouvoir les itinéraires piétons et cyclistes...

Patrimoine de la collectivité :

La ville à travers son patrimoine municipal travaille au suivi et la baisse des consommations de fluides dans les bâtiments municipaux ainsi que les efforts dévolus tant au changement des comportements des usagers.

Quelques exemples d'actions :

- Energie et gestion de l'eau :

Améliorer le système de suivi des consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments publics (compteurs intelligents, télé relève,) et analyser l'évolution des consommations

Mesurer et accroître la part d'électricité renouvelable dans la consommation des bâtiments et équipements

Mobilité :

En complément de la Communauté Urbaine, autorité organisatrice des transports et de la mobilité, la contribution de la Ville travaillera essentiellement au niveau de déplacements professionnels et domicile-travail des agents.

Vers l'externe, la politique portée en la matière se matérialisera au travers d'un plan ville cyclable et d'une complémentarité avec la Démarche Dk plus de mobilité traduite par la mise en oeuvre en septembre 2018 du bus gratuit.

Quelques exemples d'actions :

- Gestion de la mobilité :

Favoriser la mobilité durable pour les déplacements professionnels et domicile travail des agents (mise à disposition de vélos, indemnité kilométrique vélo, co voiturage ...)

- Mobilité douce :

Favoriser et étendre les parcs vélos sécurisés en particulier aux abords des équipements publics

- **Marketing de la mobilité :**

L'organisation d'événements de promotion et d'information des modes de déplacement durable : opération au boulot à vélo, semaine de la mobilité en accompagnement à la mise en œuvre du bus gratuit en septembre 2018.

Organisation interne :

La réussite des politiques climatiques nécessite que la municipalité soit éco-exemplaire et que les agents soient également des ambassadeurs des actions entreprises.

Quelques exemples d'actions :

- **Processus interne :**

Proposer des séances de sensibilisation aux éco gestes au travail pour que chaque agent devienne acteur d'une administration écoresponsable. Près de 250 agents ont bénéficié de cette séance à ce jour, (comme les mairies de quartier, la direction du logement, la direction de la logistique...). Ce temps d'information co animé par la CUD et la Direction du développement durable et de l'environnement permet d'échanger sur les bonnes pratiques afin de réduire sa consommation énergétique...

Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'achat durable (efficacité énergétique du cycle de vie, impact carbone, entreprises locales...) notamment pour le matériel de bureau, des produits d'entretien, le papier...

Participation des habitants :

La ville de Dunkerque a mis la concertation avec les habitants au cœur de ces politiques y compris concernant le travail mené sur la sobriété énergétique.

Quelques exemples d'actions :

▪ Grand public et relais d'opinion :

Lancement de la démarche « objectif zéro déchet » par la collectivité

La Ville entend réduire les déchets à la source, les considérant non pas tant comme un ensemble de flux à gérer mais comme la conséquence d'un mode de vie et de consommation marqué par l'ébriété.

Il s'agit d'une stratégie globale regroupant l'ensemble des actions orientées en ce sens par la collectivité et celles émanant des partenaires qui conjuguées, en feront des leviers d'une dynamique de changement.

Un challenge zéro déchet sera lancé en novembre 2018 jusque juin 2019 pilotée par la ville de Dunkerque et animée par la Maison de l'environnement. Le périmètre inclut Dunkerque, St Pol sur Mer et Fort-Mardyck et a pour but de sensibiliser, avec un maximum de 90 foyers maximum répartis dans 15 équipes, à la réduction des déchets. Chaque équipe sera accompagnée par un capitaine, qui sera le relais privilégié de la maison de l'environnement pour l'animation au quotidien de l'opération.

Les objectifs sont de :

- Contribuer à créer une dynamique territoriale sur le Zéro Déchet
- Baisser la quantité de déchets d'au moins 20% :
 - Déchets résiduels
 - Verre
 - Déchets recyclables
- Favoriser le réemploi des matières
- Développer le compostage tant individuel que collectif
- Favoriser l'échange et la transmission des savoirs sur le « faire soi-même »
- Promouvoir des commerçants qui vendent en vrac....

. 2

SE DÉPLACER



a. Contexte et objectifs

Les déplacements sont un besoin au quotidien. Avec le projet DK plus de mobilité, la CUD a lancé un vaste chantier de réorganisation du réseau de transport en commun, pour relever le pari d'une plus grande proximité, d'une meilleure efficacité et de la gratuité pour tous.

4 objectifs pour permettre de doubler la fréquentation des bus :

- Un réseau plus rapide : l'essentiel de la zone agglomérée à moins de 20 minutes de la gare de Dunkerque.
- Des liaisons proches des habitants : 120 000 habitants à moins de 300 mètres d'un arrêt.
- Des lignes plus fréquentes : 5 lignes à 10 minutes de fréquence et 7 lignes pour desservir les villes périphériques
- Un accès plus facile : gratuité du bus pour tous depuis septembre 2018.

Après 2 ans de réaménagement de l'espace public, l'acquisition d'une trentaine de bus au gaz et le recrutement et la formation de nouveaux conducteurs, le dispositif est désormais opérationnel 365 jours par an, faisant de Dunkerque la plus grande agglomération européenne à proposer le bus gratuit à ses habitants et à ses visiteurs.

Il y a 5 lignes principales dites Chrono avec un passage de bus toutes les dix minutes entre 7h et 19h du lundi au samedi, et un arrêt à moins de 300 mètres du domicile pour 80% de la population. Les lignes secondaires viennent se greffer à ces grandes lignes transversales.

Concernant la capacité de circulation, le réseau présente plus de fluidité avec des voies dédiées et des voies prioritaires en particulier aux abords des carrefours à feux.

Pour le confort des passagers, les bus sont dotés de nouveaux sièges, de neutralisateurs d'odeurs et seront progressivement équipés de wifi, tandis que les ports USB ont été multipliés. Des écrans annoncent les arrêts et les temps de parcours au fur et à mesure du trajet et les correspondances.

Le constat est positif après un mois de mise en route : 50% d'utilisateurs en plus en semaine et 122% en plus le week end.

A l'heure où le prix du carburant à la pompe explose, à l'heure où les enjeux de transition énergétique et de santé publique sont de plus en plus prégnants dans l'opinion, à l'heure où toutes les villes cherchent à se transformer pour rendre leur centre accessible et agréable, l'expérience de Dunkerque est suivie avec attention. Comme par exemple, début septembre, les premières rencontres des villes du transport public gratuit se sont déroulées au Kursall. Des maires de villes de toutes tailles ou encore les parlementaires y ont échangé sur les bienfaits de la gratuité des transports.



b. Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018

Le Plan de Déplacements de l'Administration a été élaboré sur cette période et fera l'objet de présentation au Conseil Municipal en 2019. Il a pour objectif d'encourager les bonnes pratiques en termes de mobilité et de définir les politiques de la Ville de Dunkerque dans ce domaine. Pour cela, il développe une stratégie complète pour réduire l'utilisation de la voiture autosoliste, en encourageant le recours à d'autres moyens de déplacement avec en priorité les mobilités actives (déplacements non motorisés, tels que le vélo et la marche), mais plus globalement toutes les mobilités alternatives, transport en commun, covoiturage, vélo à assistance électrique...

À l'échelle de la Ville de Dunkerque, le PDA contribue à une démarche globale de lutte contre les changements climatiques (réduction des gaz à effet de serre), contre les inégalités (accès au service et à l'emploi) et d'amélioration de la qualité de vie (air, tranquillité, sécurité...). Le plan de déplacements permet en outre à l'administration de mettre en pratique, en interne, une démarche enrichissante pour intégrer les pratiques de développement durable.

Les habitudes et besoins des agents en termes de mobilité ont été analysés pour servir de point de départ à l'élaboration du Plan de Déplacements. Cette étape a permis de comprendre comment les agents se déplacent quotidiennement pour les trajets domicile-travail mais aussi pour leurs déplacements professionnels, dans le but de mesurer les possibilités de report modal au regard des situations objectives, besoins spécifiques et des distances parcourues.

► Présentation des principaux résultats de l'enquête mobilité

▪ Concernant les trajets domicile-travail :

La voiture personnelle est de loin le mode de déplacement qui prédomine avec un taux de 63% des agents ayant fait ce choix. La marche concerne cependant 13% des agents, mais le vélo et le bus restent assez peu utilisés avec 8% chacun. Le covoiturage est quant à lui quasi inexistant avec moins de 1% de part modale.

Un zoom sur les deux sites de la Ville qui regroupent le plus d'agents, à savoir l'Hôtel de Ville et le Centre Technique Municipal a permis de mettre en lumière une réelle proximité (moins de cinq kilomètres) domicile/travail pour une grande partie des agents y travaillant. Cette donnée est un levier essentiel pour un report modal vers les mobilités actives.

L'enquête révèle que 63% des agents basés à l'Hôtel de Ville habitent Dunkerque, dont 61 % à moins de 2 km. Pourtant, 55% d'entre eux utilisent la voiture comme moyen de déplacement.

Quant au CTM, l'enquête révèle que près de 70% des agents qui y travaillent vivent sur le territoire de Dunkerque.

Ces déclarations de la part des agents sont en cohérence avec la distance domicile/lieu de travail qui a été analysée parmi ceux ayant déclaré utiliser la voiture comme mode principal de déplacement, puisque 40% d'entre eux vivent à moins de 5km de leur lieu de travail. Il est en effet reconnu qu'une distance inférieure à 5 km favorise un report vers le vélo, le bus et la marche.

- Concernant les déplacements professionnels

L'enquête révèle que les déplacements professionnels concernent 67% des agents, parmi eux 32 % se déplacent plusieurs fois par jour et la plupart plusieurs fois par semaine.

Sur l'ensemble des déplacements professionnels, on constate que 59% ont lieu au sein même de la Ville, et donc qu'ils sont réalisés sur de faibles distances.

Les véhicules Ville constituent le moyen de déplacement le plus utilisé par les agents pour leurs déplacements professionnels, vient ensuite leur véhicule personnel. En additionnant les deux, la voiture représenterait donc près de 50% des déplacements professionnels.

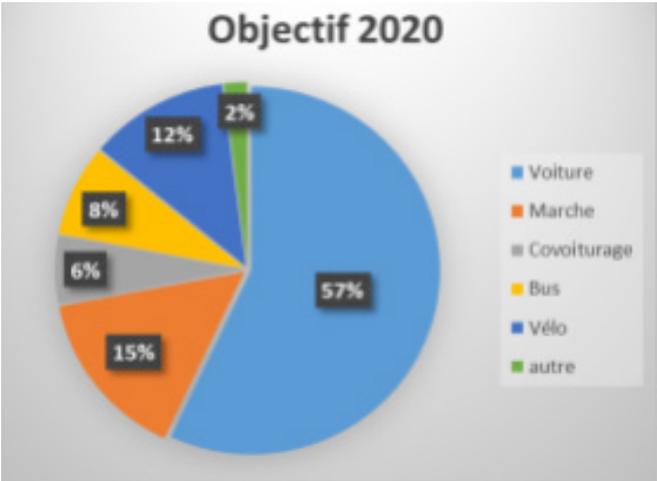
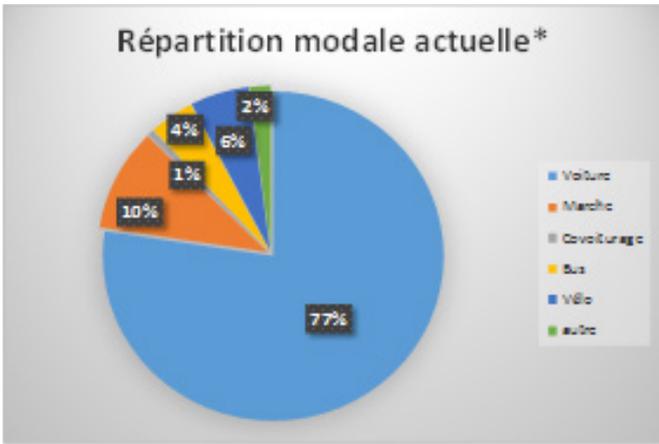
Concernant les difficultés des déplacements professionnels réalisés en voiture, elles sont essentiellement liées aux problématiques de stationnement et à la gestion des clés.

Ceux réalisés en vélo (Ville, personnel ou DKvélo) relèvent aussi comme principal problème le stationnement et la mise en sécurité du vélo.

Les objectifs du PDA :

L'objectif est un report modal de 15% de la voiture individuelle au profit des modes actifs (vélo et marche), du bus et du covoiturage. L'objectif ambitieux du doublement de la part du bus est rendu possible du fait du passage à la gratuité.

L'objectif 2020 est un report modal de 20% de la voiture autoso- liste au profit : des modes actifs (vélo et marche à pied), du bus et du covoitu- rage.



Le PDA s'inscrit dans une démarche de développement durable avec une recherche de cohérence autour de ses trois piliers que sont :

- L'environnement, en tâchant de réduire les pollutions atmosphériques, sonores et des gaz à effet de serre.
- Le social, en réduisant les risques liés à la route, en proposant des modes de transports qui en tenant compte des contraintes favorisent l'activité physique.
- L'économie, en réduisant les coûts de transport aussi bien pour le salarié que pour la collectivité en rationalisant les ressources matérielles de la Ville.

Les avantages pour les salariés : diminution du stress, réduction des frais de déplacement, maintien d'une meilleure santé, valorisation de son temps de travail, participer à un projet collectif visant à relever un défi planétaire.

Les avantages pour la collectivité : réduction de son impact carbone, valorisation de son image en mettant en valeur son exemplarité auprès des citoyens, optimisation de ses ressources matérielles et énergétique, réduction des coûts de déplacements et de transport, affirmation d'un engagement commun autour des valeurs environnementales, fédérer ses personnels autour d'un projet commun.

Les avantages pour le territoire : réduction de la congestion du trafic urbain, amélioration de la qualité de l'air et réduction des gaz à effet de serre, réduction des nuisances sonores, émancipation face à la dépendance énergétique, récupération d'espace public en diminuant les stationnements, amélioration de la sécurité routière.

Le PDA se décline en trois grandes orientations stratégiques déclinées chacune en plusieurs actions qui s'inscrivent dans une stratégie globale de modernisation de la ville et de la mobilité du territoire. Dunkerque sera la plus grande ville de France à proposer la gratuité du transport collectif.

Ces orientations sont les suivantes :

► Une stratégie de communication autour de la démarche PDA elle-même mais aussi autour de la mobilité plus globalement, en direction des agents de la Ville. Cette communication, qui peut aussi se traduire de façon ludique par le biais d'évènements, a pour vocation d'informer, sensibiliser et impliquer les agents.

► Une stratégie visant à créer un report modal en faveur des mobilités actives, pour les déplacements domicile-travail comme pour les déplacements professionnels.

► Une stratégie visant à optimiser l'usage de la voiture et à le rendre plus rationnel en complément des mobilités durables.

Ces trois orientations stratégiques se déclinent en dix actions spécifiques :

Communication et événements :

- Planification d'ateliers d'informations
- Créer un challenge mobilité
- Organisation de la journée « au boulot à vélo »



Développer les conduites écoresponsables

- Généraliser les formations à l'éco-conduite.

La mise en place d'un système de « boîte à clé » en 2018 a permis une utilisation optimisée des véhicules, orientée en priorité vers les véhicules « propres » ainsi qu'une rationalisation de leur utilisation au quotidien. Les modes de déplacements actifs seront, de plus, priorités par ce dispositif, selon la nature et la distance des déplacements

Par ailleurs, la proportion de véhicules plus respectueux de l'environnement est en augmentation régulière avec aujourd'hui 19 véhicules hybrides et 14 voitures entièrement électriques sur la soixantaine de véhicules du Pool.

En cohérence de ces mesures incitatives, pour susciter des changements de comportement et de choix modal, la ville a mis en place des mesures contraignantes. La fin du remisage à domicile a permis de réduire le parc automobile.

L'administration a également fait le choix de ne plus mettre à disposition de carte d'accès au parking et de réduire le stationnement en enclos à proximité de l'Hôtel de ville afin d'inciter les agents à des reports modaux vers d'autres moyens.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

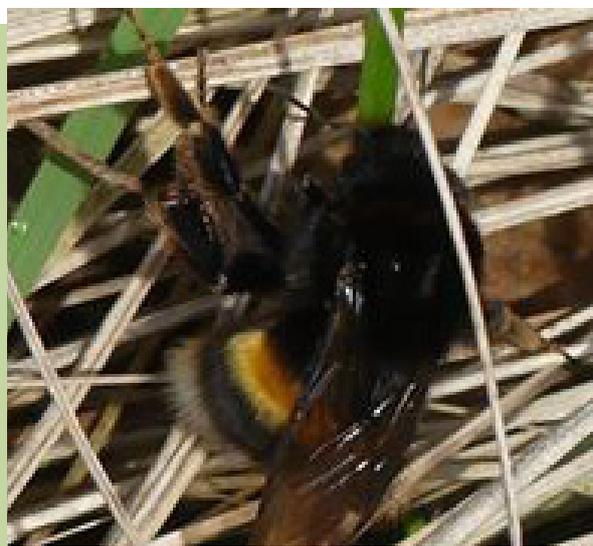
a. Contexte et objectifs

La ville de Dunkerque, dans le cadre de son plan de mandat, met l'accent sur la volonté de gouverner la cité autrement en permettant aux habitants d'être acteur de la ville en transition préservant, les ressources.

La biodiversité ne cesse de décliner, les chiffres récents sont plus qu'alarmistes, au niveau mondial, 15 à 37% de la biodiversité disparaîtraient d'ici à 2050 : aujourd'hui un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, un tiers des amphibiens et 70% des plantes sont en danger. Réchauffement climatique, déforestation... les causes de l'érosion de la biodiversité sont multiples.

La nature urbaine n'échappe pas à cette tendance. Les menaces sur la nature en ville relèvent de plusieurs facteurs : l'étalement urbain, la pollution sonore et lumineuse des activités humaines, la prolifération des espaces exotiques et invasives...

Les collectivités locales jouent un rôle clé dans la lutte contre la perte de la biodiversité. Le Grenelle de l'Environnement donne la priorité aux collectivités pour agir directement dans leur territoire, en les intégrant comme des acteurs majeurs de la conservation et de la réhabilitation de la biodiversité.



b. Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018

Au-delà des actions de gestion des espaces verts de façon plus écologique, la ville de Dunkerque, se charge également de la qualité des eaux de baignade, de la présence des goélands en ville et des démarches participatives comme la FIL nature en ville et l'Atlas de la biodiversité communale en faveur de la nature en ville.

► Qualité des eaux de baignade :

- 96 analyses de la qualité des eaux de baignade de Dunkerque
- Augmentation de la fréquence des analyses de l'Agence Régionale de la Santé, réponse favorable à la demande des collectivités du littoral

► Biodiversité :

- Plantation de 5 500 arbres au Fort de Petite Synthe avec la participation de 361 habitants, en majorité des enfants
- Réalisation de nouveaux supports pédagogiques dans le cadre de la sensibilisation des scolaires (pelotes de réjection...)
- Organisation d'une visite guidée au parc du vent dans le cadre de la semaine de la mer en lien avec le CPIE
- Poursuite du projet biodivert, d'évaluation de la gestion des espaces, avec les inventaires participatifs, Propage (papillons, libellules) et Florilège (flore) – prairies urbaines, de 20 agents des services des espaces verts avec le partenariat de l'association Chico Mendes.
- Poursuite de l'éco pâturage d'avril à novembre 2018 au Fort de Petite Synthe avec 12 moutons sur un espace de 3 500 m².
- Installation de 6 ruches dans le Fort de Petite Synthe, gérées par les apiculteurs de la ville de Dunkerque. La récolte a été de plus d 25 kilos cette saison. Par contre, des frelons asiatiques ont été observés sur place cette année pour la première fois.

Zoom sur la nature en ville

L'Atlas de la Biodiversité communale :

Afin d'approfondir la connaissance écologique du territoire et analyser les bienfaits des actions menées sur la faune et la flore, la ville de Dunkerque avec l'aide du CPIE Flandre Maritime ont mis en place un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). L'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire Dunkerque dans 3 ans.

L'Atlas de la Biodiversité Communale est un dispositif national lancé en 2010, année internationale de la biodiversité, par le Ministère en charge de l'Environnement et répondant à plusieurs objectifs :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens ;
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier ses enjeux spécifiques ;
- Faciliter la mise en place de politiques communales prenant en compte la biodiversité ;
- Fournir des informations relatives à la biodiversité qui éclaireront les choix de politique publique nationale.

L'ABC a également pour objectif de décroiser la thématique de la biodiversité, pour la rendre accessible à des non-spécialistes et susciter la participation des publics, par exemple par la mise en place et l'animation de démarches citoyennes.

Deux volets complémentaires ont été menés en 2017 :

- 1) Une expertise naturaliste (faunistique et floristique) ;
- 2) Une sensibilisation et une mobilisation des publics en faveur de la biodiversité.

Expertise naturaliste

Les relevés naturalistes ont été effectués en 2017 sur Dunkerque-Centre, avec des focus sur les quartiers du Grand Large, de l'Île Jeanty et du Banc Vert.

La richesse biologique rencontrée s'avère notable, surtout si elle est mise en rapport avec la faible surface du territoire couverte cette année. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette richesse :

- L'emplacement géographique de la commune (littoral, milieux sableux calcaires...);
- La mosaïque de milieux favorable à la diversité animale et végétale ;
- La gestion des espaces effectuée depuis quelques années.

La flore

Au niveau floristique, 480 taxons (= ensemble d'espèces vivants sur un espace donné) différents ont été inventoriés. Dans les zones à prospecter plus particulièrement :

- Île Jeanty : 273 taxons ;
- Banc Vert : 285 taxons ;
- Grand Large : 253 taxons ;
- Autres zones de Dunkerque-Centre : 342 taxons.

Parmi ces espèces, plusieurs seront « à suivre » ces prochaines années :

- 4 espèces protégées (+ 1 cultivée) ;
 - 39 espèces patrimoniales (+ 7 cultivées) ;
 - 13 espèces menacées (+ 6 cultivées) ;
 - 82 espèces dont la rareté va de « Peu Commun » à « Exceptionnel » ;
- * 9 espèces exotiques envahissantes.



Les espèces les plus intéressantes ont été géo localisées. De la même manière, les espèces invasives ont fait l'objet d'un pointage cartographique permettant aux gestionnaires d'espaces verts d'agir précisément sur ces concurrentes directes des espèces locales.

L'ensemble des données floristiques seront intégrées dans la Base de Données dédiée du CPIE Flandre Maritime, puis transmises au Conservatoire Botanique National de Bailleul. Les informations produites par cette structure de référence au niveau régional pourront ainsi être actualisées : statuts de rareté, de protection, de patrimonialité.

Les oiseaux nicheurs

Grâce au travail conjoint du CPIE Flandre Maritime avec l'association GOELAND et la section Flandre Maritime du Groupement ornithologique du Nord, 51 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le territoire d'étude 2017. Parmi celles-ci, 36 sont nicheuses. Dans le bilan de l'ABC, plusieurs espèces seront mises en avant :

- Pour des questions de régression (Rougequeue noir...);
- Parce qu'elles sont emblématiques du Dunkerquois (Hypolaïs icterine...);
- Parce qu'elles sont bioindicatrices de l'état des milieux (Epervier d'Europe...).

Les mammifères

Les espèces recensées l'ont été via l'observation directe de l'individu ou traces (laissées, terriers...). 6 espèces ont été inventoriées, dont 2 « emblématiques » pour le territoire :

- Le Renard roux, observé au sud du quartier du Banc Vert, à connotation négative ;
- L'Écureuil roux, vu à proximité des 4 Écluses, à connotation positive.

Ce sont sur ces espèces que la communication autour de la faune pourra s'articuler, soit pour les « dédramatiser », soit pour valoriser un patrimoine naturel remarquable.

Les reptiles

Le Lézard des murailles a été observé au cours des inventaires de l'année 2017. C'est une espèce qui avait été observée il y a quelques années au niveau du môle 1, à proximité immédiate de la Halle aux Sucres. Les travaux et réaménagements effectués dans cette zone ont certainement été néfastes à la petite population présente, puisqu'aucun individu n'a été revu depuis.

Son observation dans le secteur des 4 Écluses est donc une bonne nouvelle pour la survie de cette espèce qui ne concurrence pas les autres espèces de lézards présents localement (Lézard vivipare et Orvet fragile).

Les papillons de jour

18 espèces ont été recensées en 2017. La plupart sont des espèces communes à très communes, régulièrement visibles dans les jardins publics ou privés. La seule exception concerne le Collier-de-corail, noté comme « Assez commun ».

Il est intéressant de noter la présence du Machaon, grand papillon qui a failli disparaître il y a quelques années de notre territoire. Les efforts des collectivités ou des particuliers concernant la gestion des espaces verts (diminution des produits biocides, développement de la flore sauvage...) lui ont été particulièrement favorables. C'est l'une des espèces « symboles » de la gestion différenciée pouvant être mise en avant dans le cadre de communication ciblée par exemple.

Les autres groupes faunistiques

D'autres données, plus opportunistes, ont été relevées dans le cadre des inventaires 2017. Il a ainsi été possible de comptabiliser :

- 2 espèces de libellules ;
- 4 espèces de coccinelles ;
- 16 espèces d'hyménoptères ;
- 7 espèces de mollusques.

Sensibilisation et mobilisation des publics

Plusieurs actions étaient destinées à rendre les publics acteurs de la démarche d'ABC :

- Des formations pour les techniciens communaux ;
- Des inventaires participatifs dans le cadre des Journées d'Actions Volontaires ;
- Un Défi Photo Nature lancé aux habitants.

Le Défi Photo Nature est une action qui a bien fonctionné en 2017. Les supports de transmission des photos diversifiés (MMS, mail, page Facebook, Instagram), la communication entreprise par la Ville et le CPIE Flandre Maritime, mais aussi la facilité de la démarche (aucune compétence naturaliste ou artistique n'est demandée) ont conduit de nombreuses personnes à participer. Une grande majorité était d'ailleurs assez éloignée du réseau des structures environnementales, ce qui est très positif. En 2018, un bilan provisoire fait état de :

- 62 participants ;
- Plus de 520 photos reçues ;
- Une page Facebook suivie par 114 personnes ;
- Près d'un millier d'interactions « J'aime » sur les photos ;
- Plus de 160 espèces identifiées (objectif du Défi : 200 espèces différentes).

En participant à ce Défi Photo, les habitants permettent une amélioration de la connaissance naturaliste locale, notamment dans les espaces où les naturalistes professionnels ne peuvent se rendre (typiquement : les jardins privés de particuliers). Or, on ne protège bien que ce que l'on connaît bien. Les habitants-photographes sont donc clairement intégrés dans une démarche de préservation de la biodiversité.

Le bilan de cette première année d'accompagnement à la mise en place de l'ABC est clairement positif. Les inventaires naturalistes ont d'ores et déjà permis de mettre en avant certaines espèces d'intérêt, tandis que des habitants se sont pris au jeu de la démarche participative du Défi Photo.

La démarche Fil nature en ville :

La ville de Dunkerque a confié au CPIE Flandre Maritime la mise en œuvre de la démarche FIL nature en ville. Il s'agit notamment, de susciter l'intérêt des habitants non-initiés par la question, de valoriser le travail mené par la ville et les partenaires en matière d'environnement et de créer du dialogue avec les habitants.

La première phase consiste à présenter, identifier, collecter les données ainsi que leur vision de la nature en ville des partenaires et les groupes d'habitants investis dans la vie locale.

La seconde phase consistait à organiser des ateliers d'expression dans l'espace public ou privé et d'échanger avec le public sur la nature en ville. Elle vise à recueillir la parole habitante (maison de quartier, stand lors d'évènements de la ville, ...) sous forme de questionnaire ou arbre à mots dans des ateliers d'expression (en septembre-novembre 2017). **300 personnes y ont participé.**

L'analyse de la parole habitante a fait ressortir 3 thèmes, à savoir :

► L'arbre :

- Sensibiliser aux enjeux pour la ville sous l'aspect pédagogique
- Définir et accompagner des actions concrètes et participatives
- Amener les habitants à apporter un regard positif sur l'arbre

► La nature nourricière :

- Dans un premier temps : développer les jardins collectifs, et le lien entre les différentes formes de jardins
- Dans un second temps : réfléchir sur le développement de l'agriculture urbaine avec différentes pratiques et lieux possibles, pour permettre de créer des filières de circuits courts pour alimenter les cantines...

Cette thématique doit permettre de revoir la stratégie jardins avec les habitants et l'accompagnement qui leur est dévolu, ainsi que de permettre d'initier des démarches participatives et collectives innovantes dans l'espace public.

► La biodiversité :

- Permettre aux habitants de développer la connaissance (ABC) en matière de biodiversité (ex : lancement ambassadeur de la biodiversité à Dunkerque) et valoriser les actions de la ville
- Mettre en place des actions participatives
- Actualiser le plan municipal en faveur de la biodiversité avec les habitants

Le lancement officiel de la démarche s'est tenue le 9 mars 2018. 70 personnes y ont participé. Des piste d'actions sont ressorties sur les 3 thématiques. La coproduction se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2018.

Zoom sur le Plan 10 000 arbres

Les arbres sont une richesse inestimable qui contribue à améliorer la qualité de vie en ville. En effet, ils absorbent les polluants atmosphériques, le bruit, et diminuent le ruissellement des eaux de pluie dans les égouts.

L'arbre est le meilleur outil pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur, son ombre réduisant la température ambiante. Enfin, l'arbre abrite divers animaux et permet ainsi une plus grande biodiversité en ville.

Pour la ville de Dunkerque, les objectifs sont de rendre plus visible la place de l'arbre en ville et accroître le patrimoine végétal et arboré public sur le territoire. Cela se traduit par :

- **Un plan 10 000 arbres** : planter d'ici 2020, 10 000 arbres, afin de rattraper le retard en termes de boisement et d'anticiper le renouvellement naturel du patrimoine arboré.
- **Valoriser le patrimoine arboré existant** : recenser les arbres remarquables présents sur le domaine public, les faire connaître, planter des essences qui constitueront le patrimoine arboré de demain, revoir un mode de gestion plus respectueux de leur développement naturel...
- **Protéger l'arbre d'aujourd'hui et de demain** : Actualiser la charte de l'arbre, pour sa protection quand des travaux sont réalisés à proximité, qui prévoit le versement de pénalités en cas d'atteinte à l'arbre...
- **Conseiller les habitants qui plantent des arbres** : Aider à enrichir le patrimoine arboré des jardins privés (choix des espèces, entretien...)

Le plan 10 000 arbres, quant à lui, a été voté au conseil municipal du 17 novembre 2016. Ce programme de plantations a pour objectifs principaux de renforcer la présence de l'arbre en milieu urbain et d'embellir la ville, tout en favorisant la biodiversité et de préservation de la qualité de l'air.

En cohérence avec sa volonté d'améliorer le cadre de vie des habitants, la Ville de Dunkerque a donc entamé la mise en œuvre du Plan 10 000 arbres dès l'hiver 2016, dans le respect du rythme biologique de pousse des végétaux.

Le Plan s'est poursuivi à l'automne 2017, notamment dans le cadre de la conduite de projets urbains majeurs, tels que celui de DK plus de mobilité.

Au 31 mars 2018, le compteur est à 7820 arbres plantés.

Rappelons que les plantations programmées dans le cadre du plan s'organisent autour de quelques grands principes :

- Augmenter le nombre d'arbres sur les rues ou axes routiers majeurs dunkerquois, comme le long de la pénétrante ou du canal de Bergues ; sur le quai des Hollandais, rue du Leughenaer et place de la Victoire ; boulevard Paul Verley, avenue du Large, boulevard François Mitterrand ; avenue des Bains, place Turenne, rue Kléber et boulevard de l'Europe...
- Densifier la plantation dans les parcs et jardins de la commune
- Verdir les cimetières où la végétation est encore trop rare.



Zoom sur les jardins familiaux



Les jardins familiaux de la Ville de Dunkerque s'inscrivent dans une longue tradition historique, celle impulsée en 1896 par l'Abbé Jules LEMIRE (député-Maire d'Hazebrouck) qui souhaitait mettre à la disposition du chef de famille un coin de terre pour y cultiver des légumes nécessaires à la consommation du foyer.

En 2017, au sein des jardins familiaux de la Ville de Dunkerque, chaque parcelle doit être cultivée toute l'année et avec soin par le bénéficiaire lui-même ou un membre de sa famille. De plus, les récoltes issues de cette activité de jardinage ont vocation à servir aux besoins de la famille et n'ont en aucun cas vocation à être vendues.

Aujourd'hui encore, si les jardins familiaux répondent à un besoin alimentaire qui subsiste, la fonction des jardins évolue pour répondre aux nouveaux besoins d'une société en mutation : retrouver un lien et un contact physique avec la nature, lutter contre le stress, manger sainement, développer des relations sociales avec les autres jardiniers...

Plus généralement, les jardins familiaux ont réinvesti les abords et le cœur des villes avec une mission : créer et renforcer le lien social. Nombreux d'entre eux sont affiliés à l'association nationale des jardins familiaux.

La Ville de Dunkerque gère 7 lotissements de jardins familiaux, soit 732 parcelles répartis sur 131 832 m².

Ces lotissements sont situés :

- *Rue de Belfort, pour le lotissement Belfort sur 7 817 m², avec 164 jardiniers*
- *Quai des maraîchers, pour les lotissements Quai 2 et Quai 3 sur 8 975 m² et 23 630 m², avec 44 et 149 jardiniers*
- *Rue Félix Coquelle, pour le lotissement Coquelle sur 4 933 m², avec 26 jardiniers*
- *Rue des scieries, pour le lotissement des Scieries sur 16 407 m², avec 89 jardiniers*
- *Rue Achille Pérès, pour le lotissement Pérès sur 28 963 m², avec 108 jardiniers*
- *Rue du Pont Loby/Beausoleil, pour le lotissement Pont Loby sur 23 747 m², pour 106 jardiniers*

Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018 :

- ▶ Structuration et organisation des jardins familiaux :
 - Validation d'un nouveau règlement intérieur
 - Réactivation des visites techniques sur les lotissements
 - Organisation de Commissions de concertation et d'attribution mensuelle par secteur composés des correspondants des jardins familiaux, de l'élue thématique et de la chargée d'animation.
 - Instauration de permanences sur les mairies de quartier de Rosendaël et Petite Synthe
 - Création d'une commission d'entente pour régler collectivement les demandes, les conflits...

► Gestion écologique et respectueuse des ressources au sein des jardins familiaux :

- Plantation de 12 fruitiers aux Scieries, Quai 3
- Mise en place du compostage collectif sur les lotissements Belfort et Coquelle et nouvelles mises en œuvre sur les lotissements Pont Loby et Belfort
- Création d'une équipe de jardiniers volontaires « référent composteur » à Pont Loby et Scieries.
- En partenariat avec le CPIE, organisation de 6 ateliers développement durable (sur les alternatives aux pesticides, le compostage et la lutte contre les maladies...) 120 participants
- Elaboration d'une convention partenariale avec l'IMED pour l'entretien des haies collectives et des parcelles non attribuées
- Récupération d'eau de pluie : Renouvellement de 15 récupérateurs d'eau à Belfort et pose de 4 cuves de 900 L de récupération des eaux de pluies.

L'accent a été mis également sur le développement de la communication, afin de valoriser les actions réalisées, réaffirmer le rôle des correspondants et permettre d'échanger de bonnes pratiques en matière de jardinage. Un bulletin d'information a été réalisé par le service et diffusé à l'ensemble des jardiniers, ainsi que des articles de Dk et vous.



Une réunion de bilan des jardins familiaux a réuni 70 jardiniers à l'hôtel de ville en décembre 2017 et a permis de présenter les actions menées, la réorganisation du service municipal pilote des jardins familiaux, dresser les perspectives pour l'année à venir en matière d'animation, de gestion, de travaux à réaliser pour réduire la consommation des fluides.

Zoom sur la présence de Goéland en ville

Dunkerque, ville portuaire, accueille une colonie de Goéland argenté dont certains couples nichent et se nourrissent en ville.

A l'origine, il niche dans les dunes ou sur les falaises.

Son habitat naturel fut massivement détruit depuis le début du siècle par les constructions et les extensions du port. Par conséquent, le goéland s'est adapté à son nouvel environnement en nichant sur les toits des immeubles ainsi que les bordures des chemisées.

La présence de nourriture en ville (poubelles, déchets alimentaires jetés dans les rues et le nourrissage volontaire) contribue à fixer le goéland en ville.

Quelles sont les principales remontées des habitants ?

- Emission sonore tôt le matin durant les nidifications
- Salissures générées par les déjections sur les véhicules, sur les propriétés privées, sur l'espace public
- Dégradations de toitures et antennes par la construction des nids
- Comportements agressifs (uniquement en période de reproduction, les goélands protègent les œufs et les poussins)

Toutes les espèces de goélands présentes sur le territoire français sont protégées par l'arrêté du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Il est donc interdit de : détruire ou de déplacer les œufs et les nids, mutiler ou capturer les goélands, perturber la période de reproduction (veiller au respect du cycle biologique de l'espèce).

Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018

► Actions pour éviter la nidification sur les bâtiments municipaux :

- Mise en place de filets ou de dispositifs électrifiés sur les toits plats faciles d'accès (installation dans le cadre des travaux de la nouvelle BIB, fin 2018)
- Pose d'alignements de pics rapprochés ou de câbles tendus pour les endroits plus étroits (cheminées, lucarnes...) (à l'église Notre Dame à Malo-les-Bains)
- Implantation d'un dispositif d'effarouchement sonore (au théâtre le Ba-teau feu)

► Actions de communication au sein des services municipaux :

- Utilisation d'un mobilier urbain adapté : poubelles non accessibles pour les goélands
- Nettoyage régulier de l'espace public par les services de propreté, par exemple à la fin des marchés

► Actions de communication auprès des Bailleurs sociaux et des syndicats de copropriété :

- Une réunion d'information a eu lieu en mars 2018 en Mairie de quartier de Petite-Synthe.

L'objectif était de proposer des solutions pour réduire les nuisances : nettoyage de toits et terrasses, sortir les poubelles dans des conteneurs fermés, prévenir les occupants des logements sur les interdictions de nourrissage des goélands et autres animaux (pas de jets de nourriture par les fenêtres...) et actions pour éviter la nidification (pose de filet...).

- Actions de communication auprès de la population :
- Campagne d’affichage sur le mobilier urbain du 06 août au 19 août 2018



. 4

PARTICIPER À LA VIE PUBLIQUE

a. Contexte et objectifs

La Ville de Dunkerque met en œuvre un projet centré sur de grands objectifs parmi lesquels la solidarité et l'amélioration de la vie quotidienne de tous les Dunkerquois, l'engagement résolu dans une politique de développement durable, l'approfondissement continu des dispositifs de démocratie locale et de participation citoyenne, l'ouverture transfrontalière et européenne.

Elle œuvre pour donner un nouvel élan au territoire en structurant son action autour de trois grandes ambitions pour la période 2014-2020 :

- * Redynamiser le territoire en le rendant plus attractif pour créer des emplois et stopper la baisse de population.
- * Répondre aux besoins quotidiens de tous les Dunkerquois en matière de cadre de vie, de déplacements, de formation, de loisirs....
- * Gouverner la cité autrement en donnant un nouveau souffle à la démocratie locale et en faisant des choix responsables préparant l'avenir des générations futures.

Ainsi, dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, la Ville œuvre pour faire de Dunkerque un laboratoire de la démocratie locale, ouvert à l'expérimentation, à l'innovation et à la créativité. En plaçant l'écoute approfondie de la population et l'échange direct entre les habitants et leurs représentants élus au centre de son action, considérant indispensable de redonner aux habitants un pouvoir d'agir sur leur cadre de vie, leur environnement social et leur parcours, la Ville promeut des relations de co-responsabilité et de réciprocité ainsi que des démarches participatives ambitieuses.

La co-production de projets et de biens communs avec les Dunkerquois, le renouvellement des rapports avec les associations, la valorisation de leurs initiatives collectives, la promotion du volontariat, du bénévolat et de l'éducation populaire, sont les ingrédients de l'action publique que la Ville anime avec ses partenaires, et, bien entendu, en premier lieu, avec les associations dunkerquoises.

En effet, que ce soit dans le secteur social, économique, culturel, sportif, éducatif, environnemental, du loisir, de l'animation ou encore du commerce, les associations sont aujourd'hui investies dans la plupart des champs de l'activité humaine. Elles constituent de véritables piliers pour la cohésion sociale. Contributrices majeures du développement social local, elles sont aujourd'hui devenues des acteurs incontournables de l'engagement citoyen, du rayonnement et du dynamisme global de la Ville.

C'est pourquoi la Ville de Dunkerque a engagé une démarche d'engagement moral, prenant corps dans une charte d'engagement réciproque Ville/associations, pour marquer son attachement à la vie associative dunkerquoise, valoriser son action et poser les actes de son soutien.

b. Focus sur la période septembre 2017-septembre 2018

1) La charte d'engagement réciproque est le fruit d'un travail collectif mené entre septembre 2017 et juin 2018 avec près de 200 associations.

La charte a permis d'entrer en dialogue sur des dimensions globales et transversales qui peuvent concerner toutes les associations, tout en proposant des focus sur des thématiques particulières qui leur tenaient à cœur. A travers elle, l'idée était :

- de marquer l'attachement de la Ville et son soutien à la vie associative,
- de faire émerger une vision partagée du territoire pour fédérer les énergies,
- de partager la stratégie municipale déployée envers le monde associatif,
- de développer des relations de confiance et de garantir un traitement équitable dans les soutiens financiers, matériels et humains apportés par la Ville.

Enfin, par le biais de cette charte, la Ville souhaitait impulser des temps dédiés aux associations pour leur permettre de faire un pas de côté, de se rencontrer, pour développer, peut-être, des coopérations.

Le résultat de ce travail partagé a été présenté aux associations le 5 juillet 2018 à l'Hôtel de Ville.

En termes de structuration, la charte s'ouvre sur un préambule qui réaffirme les ambitions politiques, marque la reconnaissance de la Ville quant au rôle des associations et positionne la charte comme une démarche d'engagement moral, permettant d'instituer une dynamique de coopération et de développer des relations de confiance réciproques. S'en suivent plusieurs chapitres : objet de la charte, cadre juridique, les engagements de la Ville, les engagements des associations et les engagements partagés.

La dynamique engagée ne s'arrête pas à la formalisation de la charte. Des temps de rencontre visant à décliner les engagements partagés seront proposés aux associations partantes pour continuer l'aventure. A titre d'exemples :

2) L'Aduges, association loi 1901, assure la gestion des équipements et des services qui lui sont confiés par les villes de Dunkerque (14 équipements : 13 maisons de quartier et 1 espace de vie sociale) et, dans une moindre mesure, de Leffrinckoucke (1 équipement) dans le cadre d'une convention de partenariat. L'Aduges gère également depuis de nombreuses années les espaces d'accueil petite enfance de la Ville, soit aujourd'hui 7 structures d'accueil (crèches, multi-accueils et 1 crèche familiale).

L'association défend des valeurs de laïcité, de tolérance, de citoyenneté et de solidarité au travers de la mise en œuvre des quatre missions fondamentales qu'elle s'est données : l'éducation populaire, l'animation sociale globale, le développement social local et la démocratie participative.

En vertu de sa mission d'éducation populaire, l'Aduges donne libre accès aux informations et aux savoirs, à la culture et aux cultures, mais aussi aux loisirs ; l'Aduges est un lieu d'accueil pour tous, d'échanges d'expériences et de compétences, un lieu d'émancipation où l'on peut aussi apprendre ensemble, sans aucune contrainte. L'Aduges propose également un accompagnement orienté sur l'insertion et le développement de l'autonomie.

Au travers de sa mission d'animation sociale et de développement social local, l'Aduges organise, co-anime et accueille des activités culturelles et de loisirs, des fêtes et des animations de quartier et de ville, des rencontres autour de la vie de quartier, et des échanges avec les partenaires (mairies de quartier, écoles, clubs, travailleurs sociaux, etc.). L'Aduges apporte sa contribution et son soutien technique et humain aux projets collectifs d'amélioration de la vie sociale des quartiers. L'inscription de ses actions dans l'optique du développement durable est une préoccupation constante.

Afin de concrétiser son action en faveur de la démocratie participative, l'association, notamment au travers des Maisons de Quartier, suscite et développe la participation des habitants à l'action collective et à la vie publique. Elle vient aussi en soutien des initiatives collectives émergentes. Les Maisons de Quartier constituent ainsi le dispositif élémentaire et primordial de la démocratie locale à Dunkerque.

La ville et l'Aduges partagent donc un ensemble de finalités que sont :

- La démocratie locale et participative
- L'éducation populaire et la citoyenneté
- La mixité sociale
- La lutte contre les discriminations

Ces finalités s'articulent autour de principes d'action communs : le développement social local, la proximité et le « aller vers », ainsi qu'autour d'une mission propre à l'Aduges relevant de son initiative privée.

Face aux défis démocratiques qui se posent sur le territoire (repli sur soi, paupérisation, défiance vis-à-vis des institutions, déshérence, départ des jeunes diplômés, difficulté à les toucher et mobiliser la jeunesse, ...), la Ville, dans le cadre de sa politique publique de démocratie locale, et l'Aduges, à travers son projet associatif, favorisent un renouvellement de leurs pratiques respectives pour :

- toucher de nouveaux habitants dans leur diversité/pluralité,
- toucher et mobiliser de manière spécifique les jeunes, sans « épuiser » ceux qui s'impliquent,
- mobiliser les parents,
- mettre en place des parcours permettant aux personnes de devenir acteurs et d'exercer pleinement leur citoyenneté,
- transformer les manières de faire afin de susciter de l'intérêt et faciliter la participation. A titre d'exemples : les formes d'animation, les thèmes traités (questions de société, débats citoyens, ...).

Le projet associatif de l'Aduges et la politique publique de la Ville amènent à une convergence d'intérêts qui s'est traduite dans la convention de partenariat renouvelée et entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Cette dernière comporte trois grandes orientations partagées en termes de démocratie participative :

- **Orientation 1 : Développer la démocratie participative : agir collectivement pour transformer les situations concrètement**
- **Orientation 2 : Eduquer et outiller les habitants (enfants, jeunes, adultes, seniors) pour favoriser l'accès à la citoyenneté active**
- **Orientation 3 : Développer le soutien aux initiatives des collectifs d'habitants et des associations**

Concernant soutien aux initiatives des collectifs d'habitants et des associations et plus particulièrement le bénévolat, les maisons de quartier et l'Aduges proposent une offre globale, diversifiée et pluridisciplinaire, favorisant l'intergénérationnalité et permettant une évolution dans les parcours de bénévoles, dans une visée d'éducation populaire (engagement progressif, diversité des activités et des encadrants).

Elles contribuent à le soutenir en assurant des formations bénévoles favorisant la prise de rôles et de responsabilités (par exemple : d'un usager à un bénévole ponctuel, d'un bénévole ponctuel à un bénévole régulier ; d'un bénévole régulier à la fonction de présidence de conseil de maison ; de la fonction de présidence de conseil de maison à l'implication à l'échelle associative (réunion des présidents, temps forts associatifs, bureau, ...)).

Les maisons de quartier sont impliquées sur les FIL initiées depuis janvier 2017. Quelques exemples non exhaustifs : la FIL « Passons au vert - Rosendaël », « Fort de Petite Synthe », « Nature en Ville ». Leur implication est particulièrement forte quand les FIL se mettent en écho avec des enjeux de leurs projets sociaux. A titre d'exemple, les maisons de quartier de Petite-Synthe mobilisent les habitants dans le cadre de la FIL Louis 14 / Banc Vert et travaillent avec leurs usagers en amont pour apporter un point de vue d'intérêt général sur le projet d'aménagement. L'évaluation partenariale des dynamiques conduites entre 2014 et 2017 a mis en exergue qu'il était plus pertinent d'impliquer les maisons de quartier sur leurs territoires d'appartenance, là où il était préconisé, initialement, de s'impliquer sur un autre territoire pour favoriser un regard neutre.

Les maisons de quartier favorisent la co-construction de projets et d'actions avec les habitants, quelques exemples non exhaustifs : Dunkerque en couleurs, Festifort, fêtes des voisins, fête de quartier de Dessinguez, Au Fil des Canaux (devenue au fil du temps - en articulation avec les journées du patrimoine : implication des 7 MQ Dk Centre travail sur le patrimoine et la mémoire – mobilisation crédits politique de la Ville), bal concert sur la plaine des graviers, POTE (portes ouvertes thématiques extraordinaires) – Pasteur, Marché de Noël de l'Art à Rosendaël, Tout Malo cuisine, plusieurs ateliers de construction de mobilier en palettes au Carré de la Vieille et à la Timonerie, Rédaction du journal Vent d'Est, Actions de solidarité diverses impulsées par les habitants avec le soutien des maisons de quartier qui leur viennent en appui : maraudes par les bénévoles de la maison de quartier des glacis.

Les maisons de quartier participent tous les ans aux Journées d'Action Volontaire. Les dernières se sont déroulées en mai 2018. Dans ce cadre, les maisons de quartier proposent aux habitants plusieurs actions à la co-construction.

Les maisons de quartier participent également au festival Tous Acteurs pour Dunkerque qui s'est tenu pour la 1ère fois en mai 2018. Elles ont, dans ce cadre, proposé une prestation culturelle co-construite avec les habitants : les 100 tambours avec la mobilisation d'un artiste du CLEA. La prestation était participative : les habitants ont reconstitué l'arrivée de Louis XIV à Dunkerque.

Zoom sur actions spécifiques environnement – développement durable conduites par l'Aduges

Les maisons de quartier sont impliquées sur la semaine du végétal de Rosendaël et plus globalement à la démarche FIL passons au vert, pilotée par la Mairie de quartier de Rosendaël. Le quartier des Glacis fait l'objet d'un FIL sur le fleurissement et l'amélioration du cadre de vie, auquel la maison de quartier est partie prenante. Enfin, la ville a lancé en mars dernier une démarche FIL sur la nature en ville, les maisons de quartier sont sollicitées pour travailler sur la démarche de coproduction autour des thèmes de l'arbre en ville, la biodiversité et la nature nourricière. L'atlas de la biodiversité communale avec les inventaires faune flore participatifs et le défi photo ont fait l'objet d'une participation active des maisons de quartier.

Les maisons de quartier sont impliquées dans les jardins partagés existants. Un travail sur une grainothèque est engagé à Pasteur. Ces actions autour des jardins permettent une mixité de genre, fortement recherchée par les maisons de quartier. A noter qu'une réflexion sur l'avenir des jardins partagés va être impulsée par la Ville, en lien avec les maisons de quartier.

Une classe potager est animée par la maison de quartier Pasteur à l'école de la meunerie.

Un projet est développé dans le cadre du contrat de Ville : «écocitoyens, une énergie durable dans les quartiers». L'idée est d'impliquer les salariés et les habitants dans des actions écocitoyennes avec une visée d'éducation populaire (en interne de la maison de quartier et en externe sur l'espace public). Une 1ère phase du projet consiste en l'élaboration d'un diagnostic des pratiques avec mise en place de modules de formation proposés par la maison de l'environnement et le CPIE. Une 2ème phase du projet consiste à proposer des actions de l'ordre de l'évènementiel. Des actions de sensibilisation ouvertes à tous les habitants du quartier pourront être proposées.

La maison de quartier du Jeu de Mail, en partenariat avec l'école Lucien Maillart a proposé, en 2018, une journée de sensibilisation/débat sur les enjeux de développement durable (café, santé, activités parents/enfants sur le thème de l'environnement, spectacle, conférence débat).

Les actions proposées par l'Aduges intègrent de plus en plus les enjeux de développement durable. A titre d'exemple, dans la cadre de la manifestation «Tous funs au banc vert», la maison de quartier favorise les circuits courts pour l'alimentation et met en place un système de tri des déchets bien visible par les habitants. En 2018-2019 avec la Maison de l'environnement, des sensibilisations aux écogestes seront proposés aux animateurs de l'Aduges afin d'économiser les ressources naturelles.

Des systèmes de tri des déchets sont effectifs dans toutes les maisons de quartier ainsi qu'au siège de l'Aduges. Enfin, les maisons de quartier ont participé à la semaine de la mobilité organisée le 22 septembre 2018.

Zoom sur la démarche PASSONS AU VERT A ROSENDAEL

Un des poumons verts de l'agglomération, le quartier de Rosendaël, construit et met en place progressivement son projet de territoire autour des thèmes du développement durable et de l'environnement.

Le projet « Passons au vert » affirme et trace ainsi une ambition : celle de l'émergence d'un quartier en transition socio-écologique.

Les atouts du territoire sont nombreux :

- **Un patrimoine vert exceptionnel et divers** : Des espaces publics nombreux et différenciés, des jardins privés en nombre, des espaces maraîchers et horticoles étendus.
- **Des acteurs clefs du développement durable à Dunkerque présents et investis sur le quartier** : Maison de l'environnement, Lycée agricole, associations, mairie de quartier, maisons de quartiers.
- **Des initiatives régulières contributives à la promotion de l'environnement et du développement durable** : marché du végétal depuis 2010, semaine du végétal depuis 2018, jardin écologique, ABC de la biodiversité, journée passons au vert du 17 mars 2018.

La Fabrique d'initiative locale « Passons au vert » constitue, dans ce contexte, l'opportunité d'une étape supplémentaire : Celle de mobiliser et de faire participer les habitants au projet « Passons au vert », pour un quartier de Rosendaël résolument en route vers la transition socio-écologique.

Dans ce cadre, l'enjeu est de co-construire avec les habitants des projets, des actions ou des solutions contributives au développement durable, à l'écologie et à la prise en compte de l'environnement dans le quartier.

La FIL travaille selon des logiques d'émancipation des habitants, de co-construction et de volontés de « faire par soi-même », ceci par-delà donc les seules actions institutionnelles menées sur le quartier par la ville, la communauté urbaine ou les acteurs associatifs.

La journée de travail préalable au FIL organisée en mars 2018 avec les habitants a néanmoins esquissé un « champ des possibles », quand bien même celui-ci n'est pas limitatif. Trois grandes familles structurent celui-ci.

► La co-construction et la mise en place d'initiatives et d'actions citoyennes pour le développement durable à Rosendaël, ex : actions de fleurissement et de verdissement, ateliers de compostage, ateliers de fabrications écologiques, plantations nourricières, poulaillers collectifs, actions de labellisation, actions de partage de véhicules.

► La co-définition et l'organisation, sur les thématiques clefs du développement durable et au profit des habitants de Rosendaël, d'une offre locale d'actions de sensibilisation, d'information, de formation, d'apprentissage et de transmission à la fois concrètes, ouvertes et accessibles à tous : Ex : cycle de conférences ciblées, trocs des savoirs, ateliers de formation/apprentissage, actions de communication, visites ciblées, groupes de réflexion ciblés, semaine du végétal.

► La co-production et la réalisation dans le quartier de projets participatifs de terrain : rénovation d'un espace public, plantations, fleurissement d'espaces délaissés, création de lieux dédiés à la biodiversité, mise en place de sites de compostage, transformation d'un espace privé pour la biodiversité...

La FIL « Passons au vert » adopte une méthode de travail qui, à partir des thématiques générales du développement durable, permet aux habitants de déboucher rapidement sur des objets, projets ou terrains d'actions concrets et donnant matière à la co-construction.

Zoom sur le projet Global Schools



~15 classes accompagnées
chaque année

~200 enfants
ont participé aux projets
chaque année

48 000 €
budget européen alloué
au projet dunkerquois sur 3 ans
(2015-2018)

UNE DIMENSION EUROPÉENNE

Pas moins de 10 pays européens et 17 partenaires ont, durant trois ans (2015-2018), œuvré dans les domaines de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI), dans le cadre du projet «Global schools». Parmi ces pays, la France, dignement représentée par la Ville de Dunkerque. La collectivité s'est pleinement impliquée dans ce projet, en étroite collaboration avec l'association Le Partenariat. « Nous avons également travaillé avec de nombreuses autres partenaires, à l'image de l'Éducation nationale, des équipes enseignantes du territoire et du tissu associatif local », indique Valérie Ducrocq, chargée du projet Global Schools au sein de la Direction de la Culture et des Relations Internationales. Nadia Farisi, adjointe au maire chargée de l'Égalité des chances et des Relations Internationales, et Yves Pannoquin, adjoint à l'Éducation, la jeunesse et l'enseignement supérieur, ont également pleinement accompagné la démarche.

CIToyennÉTÉ ET SOLIDARITÉ

Tous ont travaillé ensemble en visant un même objectif : sensibiliser les enfants à la citoyenneté et au respect de l'autre, les aider à comprendre

le monde qui les entoure et aiguïser leur sens critique, dans un climat de dialogue, de tolérance et d'ouverture d'esprit. « Il est essentiel de montrer à nos jeunes que le monde se situe pas à la porte de leur maison ou au portail de leur école », résume Valérie Ducrocq.

Un objectif ambitieux qui s'est tout d'abord traduit par la sensibilisation des enseignants et éducateurs à l'ECSI, « pour que nous parlions tous le même langage ». Un travail d'échanges a également été impulsé avec la Ville de Saragosse, en Espagne.

DES PROJETS POUR ET PAR LES ENFANTS

Sur le terrain, les projets se sont ensuite déployés en direction des élèves. « Nous avons proposé des outils pédagogiques innovants, et avons mené un gros travail transversal avec l'ensemble des partenaires, et en premier lieu l'Éducation nationale et les équipes enseignantes ».

Et tous les vecteurs sont bons pour aborder des sujets tels que les droits des enfants, la question des réfugiés ou encore le réchauffement climatique. Ainsi, des rencontres avec des artistes (graveur, illustrateur, musicien...) mais aussi d'accueil du monde associatif ont fait naître de nombreuses

initiatives : enregistrement et création de chansons, réalisation d'affiches, tournage de clips, conception d'un ouvrage illustré... « Chaque projet a donné lieu à des restitutions », ajoute Valérie Ducrocq.

BILAN ET PERSPECTIVE

Après trois ans d'action, le bilan dressé par les équipes est particulièrement positif. « Le programme a apporté aux enfants une meilleure compréhension des enjeux du développement et de la solidarité internationale ». Respect de chacun, ouverture sur les autres : le comportement des jeunes impliqués a également évolué. Même satisfaction du côté des enseignants, qui ont ainsi donné un nouveau sens aux apprentissages.

Si le programme européen s'est terminé au printemps 2018, la Ville de Dunkerque souhaite poursuivre l'aventure. « On a créé un nouveau réseau pour coordonner, faciliter et valoriser les actions dans ce domaine, et poursuivre le travail d'équipe engagé depuis trois ans », conclut Valérie Ducrocq.

Pierre-Laurent Pizy

« Familles, enseignants et éducateurs ont constaté un véritable changement de comportement chez les enfants »

Valérie Ducrocq, chargée du projet Global Schools, Direction de la Culture et des Relations Internationales

35

En 2014, la Ville de Dunkerque a été sollicitée pour répondre à un appel à projets de l'Union européenne visant à soutenir des actions conduites par des autorités locales et des acteurs non étatiques afin de sensibiliser le jeune public aux questions de citoyenneté et de solidarité internationale dans les Etats membres. Lancé en avril 2015, ce projet d'une durée de trois ans est porté par l'ONG «Le Partenariat» et la Mission Relations Internationales de la Ville de Dunkerque, en concertation avec la Direction de l'Enfance et en lien étroit avec l'Éducation nationale. Il mobilise la communauté éducative autour des valeurs de citoyenneté et de solidarité internationale, et ce par un partage d'expériences réalisées sur les territoires de Dunkerque et de Lille et par une mise en réseau des écoles participantes à travers l'Europe.

Depuis désormais 2 ans, le travail s'organise autour de six axes :

1 / L'accompagnement en temps scolaire : neuf classes du territoire dunkerquois ont déjà été partenaires du projet grâce au partenariat avec l'Éducation Nationale : Maillart, Dessinguez, Torpilleur (2 classes) et Francisco Ferrer (5 classes).

Une restitution d'une partie du travail engagé par les enseignants a été présentée en 2017. Elle a connu un franc succès : enseignants, enfants, élu(e)s, représentants d'associations d'aide au développement et culturelles, experts et représentants de collectivités territoriales ont salué le travail effectué sur l'année.

Pour cette troisième et dernière année, de nouvelles enseignantes ont rejoint des anciennes : Elisabeth Longuet (école Kléber de Malo), Annie Jourdan (école Jaurès de Rosendaël), Hélène Debuyser (école Nita en Basse ville) et Sandrine Gournay (groupe scolaire Vancauwenberghe à Saint-Pol sur mer) ont retrouvé Margareth Becquaert (école du Torpilleur de Petite-synthe) et Martine Kieken (école Maillart du jeu de Mail) lors de la réunion de présentation, le mercredi 14 juin au Learning center.

2/ L'accompagnement en temps extrascolaire : des actions ont été menées dans le cadre des Conseils municipaux d'enfants. Un premier bilan de mandat s'était tenu à la fin de la première année au centre Cocteau de Saint-Pol-sur-mer en présence des 60 CME, mais aussi des parents, des élus et des représentants d'associations impliquées dans le projet à savoir Imani, France Djibouti, Accompagnement, Afrique Europe Avenir, CCFD-Terre Solidaire et Fraternité Tout Horizon lesquels avaient sensibilisé les jeunes à leurs actions à raison d'une séance par mois.

A noter, la participation remarquable de la Ville de Dunkerque à la 7e édition des Prix Anacej des jeunes citoyens parmi les 111 candidatures issues de plus de 70 dispositifs de participation différents.

3/ Une relation spécifique avec Saragosse (Espagne) : ce projet prévoit la mise en œuvre d'une action avec la ville espagnole de Saragosse autour d'échanges d'enseignants. En février dernier, les enseignants dunkerquois, engagés dans l'aventure européenne, ont tous été volontaires pour accueillir dans leurs classes leurs homologues espagnols afin d'expliquer leur pédagogie et leur projet lié à l'éducation globale. Une délégation de Dunkerquois et de Lillois s'est rendu à Saragosse, du 23 au 27 octobre 2017.

4/ Des expériences partagées : véritable aventure européenne, ce projet permet de tisser des liens nouveaux entre les associations locales d'aide au développement, les structures socio-culturelles actives localement, et plus largement, l'ensemble des partenaires qui agissent au quotidien sur l'environnement, la justice sociale, la paix, les droits humains.

En novembre au Learning center, un colloque d'une journée donnera l'occasion d'évoquer, devant un public scolaire (le matin) et avec la communauté éducative (l'après-midi), les thématiques liées au projet Global Schools.

Enfin, une journée dédiée aux collectivités s'est organisée le mardi 5 décembre 2017, à Saint-Omer. Organisée en collaboration avec les associations le Partenariat, Cap solidarités et Ados, cette journée sera placée sous le thème de la sensibilisation des politiques à la Citoyenneté et à la solidarité internationale.

5/ La formation : deux formations ont été dispensées auprès des représentants des associations dunkerquoises d'aide au développement et aux encadrants de la direction de l'Education de la Ville de Dunkerque par le Centre d'éducation à la citoyenneté «Gaïa» dans le cadre de la Réforme des rythmes scolaires. Les deux séances ont également profité à des élèves de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de Villeneuve d'Ascq (ESPE) ainsi qu'à des animateurs de la direction des Actions éducatives de la Ville de Lille. Un deuxième cycle, toujours à destination des élèves de Master 1 et 2 de l'ESPE de Gravelines et Villeneuve d'Ascq, a démarré en juin 2017 et devrait se poursuivre à la rentrée prochaine. Une convention a acté la mise en place de formations pour la dernière année du projet.

6/ La recherche : les dix-sept partenaires du projet, issus de 10 pays d'Europe, sont engagés dans une démarche de recherche initiée par le professeur Massimiliano Tarozzi (Université de Bologne) visant à dresser une cartographie des pratiques d'enseignement et des principes de l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité internationale dans les différents Etats membres.

En France, 6 experts se réunissent régulièrement au Learning Center afin de répondre au cahier des charges de l'équipe des chercheurs et apporter un éclairage sur les pratiques françaises. Les dernières rencontres ont conduit notamment à la création d'un support pédagogique intitulé «Migramungo», un jeu sur les migrations a été édité, en 50 exemplaires, fin 2017.



**Direction du Développement Durable et de l'Environnement
03 28 26 27 78**

**Hôtel de Ville
Place Charles Valentin
59140 Dunkerque
www.ville-dunkerque.fr**

Crédits photos : Ville de Dunkerque

Rédaction et mise en page : Direction du Développement Durable et de l'Environnement